



Rapport climat 2023

Notre engagement pour l'avenir



INTRODUCTION	4	03 OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE BAS CARBONE	22
La crise climatique impose des efforts immédiats	4	Réduire les émissions internes du Groupe	23
Europe, des dynamiques de durabilité puissantes	5	• Consommations	23
Regain des investissements publics en faveur du climat	6	• Transports et production	24
		Éviter les émissions pour nos clients	25
		• Conception et construction bas carbone	25
01 GOUVERNANCE DES ENJEUX CLIMATIQUES ET RSE	7	• Économie circulaire	28
Une ambition climatique forte	7	• Sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables	30
Un conseil d'administration impliqué	8	• Écomobilités	32
Une direction financière mobilisée	8		
La RSE intègre tous les niveaux de la gouvernance	9	04 MESURES ET CIBLES DE RÉDUCTION	33
		2019, année de référence des objectifs de réduction du Groupe	34
02 STRATÉGIE RESPONSABLE ET ENGAGEMENTS DU GROUPE	10	Suivi de la trajectoire 1,5°C Scopes 1 et 2	35
Maîtrise des risques RSE	13	Suivi des émissions du scope 3 amont	36
Stratégie environnementale, stratégie globale	14	Calcul du scope 3 aval, rappel méthodologique	37
Stratégie bas carbone	15		
Stratégies Économie circulaire et Biodiversité : interactions environnementales globales	16	Glossaire	38
Déclinaison opérationnelle de la stratégie bas carbone	18		
Le bas carbone, au cœur de la feuille de route de la direction des achats	21		



L1ve, Paris : des démarches pionnières en matière de réemploi et de réutilisation des matériaux © Eiffage/Hugo Hébrard



Panneaux photovoltaïques installés au-dessus des vignes, Tresserre (Pyrénées Orientales) © Sun'Agri

La crise climatique impose des efforts immédiats

Sur le front environnemental

Alors que la publication en août 2021 du premier volet du 6^e rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concluait à l'accélération du changement climatique, le deuxième volet publié en février 2022, se concentre sur les enjeux liés aux effets, vulnérabilités et capacités d'adaptation à la crise climatique. Ce volet introduit surtout une nouvelle génération de scénarios climatiques dits SSP (*Shared Socio-economic Pathways*) en remplacement des scénarios climatiques classiques dits RCP (*Representative Concentration Pathways*). Cet apport méthodologique

permet un niveau de précision et de détail plus important pour les données d'entrée des modèles climatiques, et explorent des combinaisons non couvertes par les RCP, comme par exemple la conjonction de faibles efforts d'atténuation et de faible limitation de la pollution atmosphérique. Ils facilitent l'identification des risques physiques résultant des impacts causés par les phénomènes météorologiques et climatiques de fréquence et d'amplitude variables.

Dans tous les scénarios envisagés, le réchauffement dépasse la barre des 1,5°C dans les vingt prochaines années. Des efforts immédiats sont donc requis

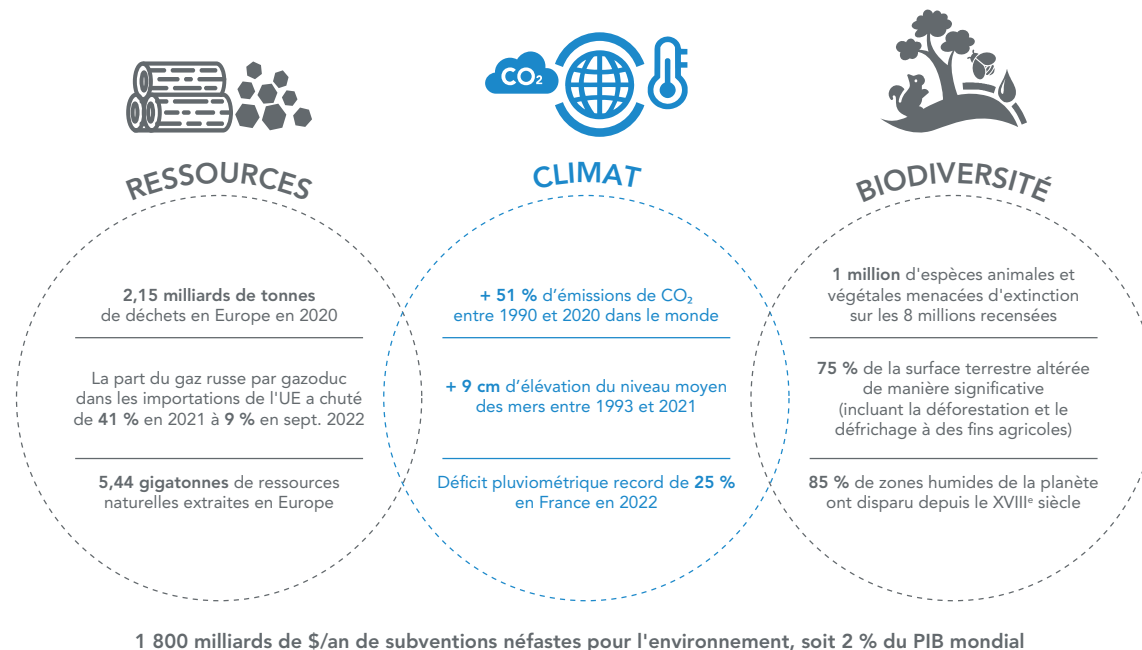
pour l'adaptation. Cette nouvelle donne, répartie entre le besoin continu d'atténuation et la nécessité d'adaptation immédiate, influe considérablement sur les stratégies climatiques des entreprises, de leurs assureurs et de leurs bailleurs. Ces acteurs financiers cherchent ainsi prioritairement à préserver leur portefeuille d'actifs existants des risques d'adaptation au changement climatique.

Sur le front européen

L'année 2022 a vu le déploiement du plan de relance européen articulé autour de la transition écologique. La taxonomie européenne, partie intégrante du Pacte vert européen, constitue un cadre et un outil ambitieux et unique au monde, visant à orienter les flux financiers publics et privés vers les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue climatique, environnemental et social, et à offrir un modèle européen soutenable.

Sur le front géopolitique

Le conflit en Ukraine s'est amplifié tout au long de 2022 pour s'installer dans une guerre de longue durée. Au-delà des conséquences humaines, cette guerre interroge les notions de souveraineté (énergétique, industrielle, alimentaire) indispensable d'un point de vue économique, social, politique et même militaire. Dans l'attente des effets positifs du Green Deal et des mesures énergétiques européennes telles que Repower-EU, les plans d'économie et d'efficacité énergétique viennent soutenir la recherche de sobriété tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 des entreprises tous secteurs confondus.



Sources : EU (2021) ; Direction générale de l'énergie et du climat (2022) ; I4CE (2022) ; Météo France (2023) ; Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (2022) ; Zones Humides (2022) ; L'info durable (2022).

Europe, des dynamiques de durabilité puissantes

Green Deal et taxonomie : la révolution durable en douceur

En décembre 2019, l'Europe faisait un grand pas vers la durabilité économique avec l'entrée en vigueur du Green Deal ou Pacte vert, fixant l'objectif juridiquement contraignant de réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et l'atteinte de la neutralité carbone au plus tard en 2050.

Pour ce faire, la comparabilité des performances des entreprises européennes entre elles, d'un point de vue climatique, environnemental et social, est un prérequis indispensable, aidé d'une définition commune du développement économique durable au sein de l'Union européenne.

Si la taxonomie relève de modalités techniques complexes encore incomplètes, cela ne remet pas en cause la puissance

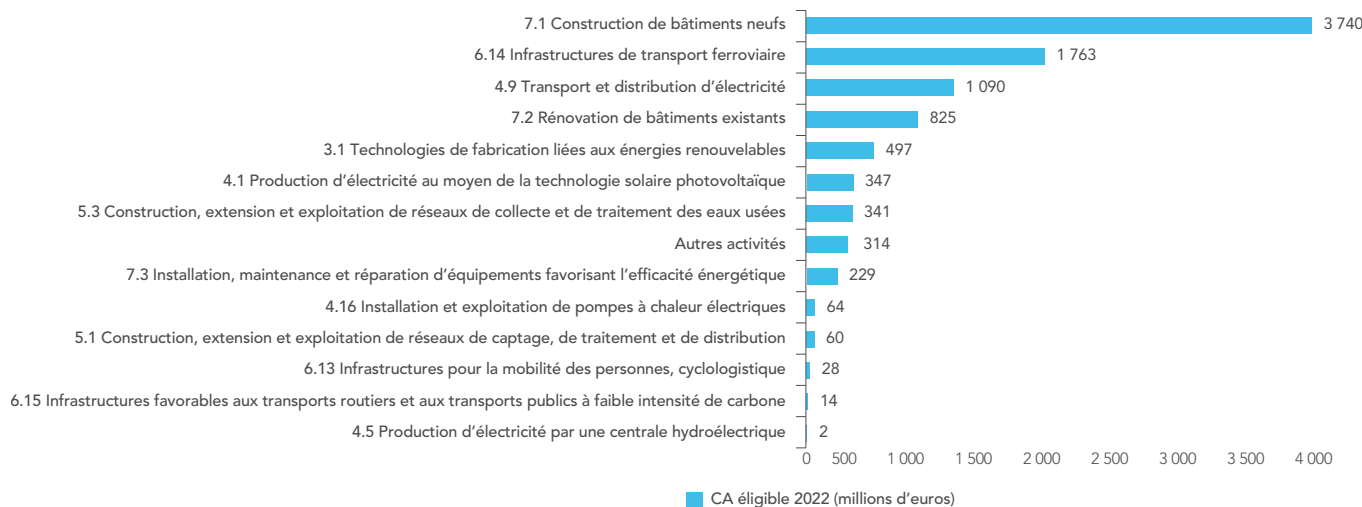
de cette dynamique de durabilité insufflée au cœur de l'économie européenne. En effet, l'obligation de reporter chaque année la part d'éligibilité et d'alignement du chiffre d'affaires (CA), des dépenses d'investissement (Capex) et des dépenses opérationnelles (Opex), sur les critères de la taxonomie permet de mettre en lumière les activités « vertes » que les entreprises européennes peuvent développer et les efforts relatifs à tels ou tels critères environnementaux qu'il faut poursuivre pour parachever l'alignement desdites activités sur la taxonomie. L'obligation de conformité avec les lignes directrices sociales de l'Organisation internationale du travail (OIT) et de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) constitue elle aussi un exercice autant utile que nécessaire, permettant de vérifier la conformité et l'exhaustivité des dispositifs des entreprises. Ainsi, au-delà d'une classification détaillée à usage financier, la taxonomie devient un guide pratique de mise en œuvre d'activités économiques durables.

Du reporting extra-financier normalisé au devoir de vigilance étendu

Comme évoqué précédemment, le panorama réglementaire s'enrichira courant 2023 et 2024 d'autres textes européens structurants :

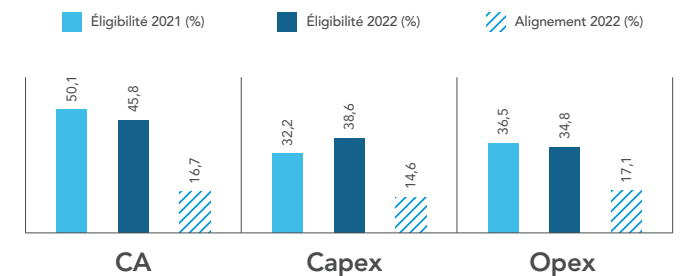
- la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD) vise à augmenter fortement le niveau de précision, de fiabilité et de comparabilité du reporting extra-financier obligatoire auquel seront désormais soumises plus de 50 000 entreprises dans l'Union européenne,
- la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D) établit des règles relatives aux obligations de vigilance des grandes entreprises, en ce qui concerne les droits humains et l'environnement. Cela s'applique à leurs activités commerciales propres et à celles de leurs filiales, mais également aux fournisseurs directs et indirects ainsi qu'à l'utilisation et à l'élimination des biens produits.

Liste des activités éligibles 2022



D'ici 2025, l'arsenal réglementaire européen favorable à la consolidation d'une économie européenne durable d'un point de vue éthique, social et environnemental, sera ainsi complet.

Indicateurs taxonomiques Eiffage



Regain des investissements publics en faveur du climat

Dans un contexte de reprise post-Covid, les dépenses et investissements publics en faveur du climat ont sensiblement augmenté en 2021. La France a en effet investi cette année-là plus de 84 milliards d'euros en faveur du climat, soit 79 % de plus qu'en 2011. Les dépenses de l'État, budgétaires ou fiscales, favorables au climat, atteignent 40 milliards d'euros dans le projet de loi de finances (PLF) 2023.

Les collectivités territoriales françaises ont notamment consacré des efforts significatifs aux projets en lien avec la performance énergétique des bâtiments neufs, la rénovation énergétique du bâti et des équipements publics, ou encore les énergies renouvelables et la mobilité bas carbone.

Cette augmentation significative des investissements en faveur du climat est très encourageante, même s'il convient de prendre en considération dans l'analyse les effets cumu-

lés du rebond des projets différés pour cause de pandémie, mais aussi du renchérissement du coût des matériaux et de l'inflation.

Contexte de crainte de pénurie

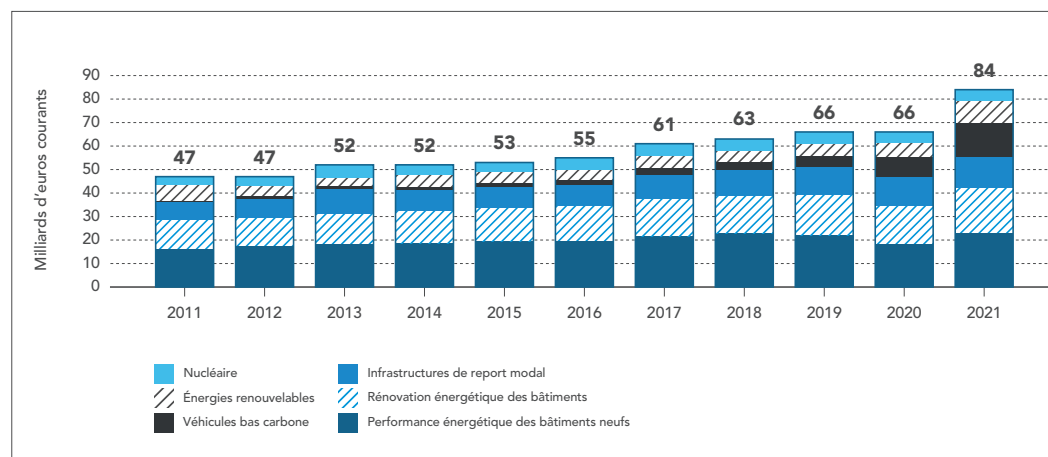
Enfin, avec la crise énergétique liée au contexte géopolitique très perturbé, l'Europe paie au prix fort sa dépendance aux énergies fossiles. En France, le bouclier tarifaire mis en place en 2021, déjà prorogé jusqu'en décembre 2022 pour le gaz et jusqu'au 1^{er} février 2023 pour l'électricité, est reconduit en 2023.

En 2022, afin d'écartier les risques de pénurie, les autorités publiques engagent désormais les ménages, les collectivités et les entreprises vers la sobriété énergétique, qui n'est plus un sujet tabou.

Qu'il soit dû à la contrainte économique ou à un choix de sobriété, le niveau de consommation d'électricité était en janvier 2023 en retrait en moyenne de 8 % par rapport à la moyenne des années précédentes (2014-2019) à la même période, selon RTE. Cette baisse de la consommation électrique concerne tous les secteurs : industriel, tertiaire et résidentiel.

GRTgaz, principal transporteur gazier dans l'Hexagone, observe de son côté une baisse de la consommation de gaz, due à la réduction significative des consommations des distributions publiques (- 18,7 %) et des grands industriels raccordés au réseau de transport (- 3,7 %). En revanche, la « plus forte sollicitation des centrales électriques au gaz pour assurer l'équilibre du système électrique » compense en partie ces forts reculs.

Les investissements climat en France par secteur



Source : I4CE, Panorama des financements climat (2022)

(En milliards d'euros)	Investissements en 2021	Évolution par rapport à 2020	Perspectives 2022-2023*
Performance énergétique des bâtiments neufs	22,5	+4,4 (+24 %)	En augmentation →
Rénovation énergétique des bâtiments	19,9	+3,3 (+20 %)	En augmentation →
Infrastructures de report modal	12,9	+0,7 (+5 %)	En augmentation →
Véhicules bas carbone	14,4	+5,8 (+68 %)	En augmentation →
Énergies renouvelables	9,5	+3,2 (+52 %)	Stables →
Nucléaire	4,6	+0,1 (+2 %)	Stables →
Ensemble des investissements	83,9	+17,6 (+27 %)	En augmentation →

Source : I4CE, Panorama des financements climat (2022)

*Les perspectives sont formulées en euros courants

Une ambition climatique forte



© Eiffage/Bertrand Noël

Benoît de Ruffray
Président-directeur général d'Eiffage

2022 aura été l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1900 et la plus sèche depuis 1985.

De nombreux événements météorologiques intenses – inondations, canicules – et de conséquences dévastatrices telles que les mégafeux, ont secoué tous les continents.

Ces manifestations tangibles du dérèglement climatique confirment les prévisions du GIEC et nous appellent à redoubler d'efforts en nous attachant à atténuer le changement tout en nous adaptant dès maintenant à ses conséquences prévisibles.

En tant qu'entreprise du BTP et des concessions, nous avons déjà de nombreuses solutions techniques pour adapter nos villes et nos infrastructures aux conséquences du dérèglement climatique. Mais je reste préoccupé quant au rythme de cette adaptation et de sa faisabilité sur tous les continents, qui représente aussi un défi de taille.

Aussi, malgré les difficultés liées aux extrêmes tensions géopolitiques qui secouent l'Europe, nous restons déterminés à mettre tout en œuvre pour respecter notre trajectoire climatique et atteindre les objectifs fixés en 2020 pour tous nos métiers : une baisse de 46 % de nos émissions des scopes 1 et 2 et une baisse de 30 % des émissions liées respectivement à la chaîne de valeur amont et aval, d'ici 2030 et par rapport aux chiffres de référence de 2019.

Cette ambition climatique forte se complète, d'une part, du renouvellement de notre plan d'action en faveur de la préservation de la biodiversité, officiellement déposé en novembre 2022 auprès de l'Office français de la biodiversité et, d'autre part, de la formalisation de nos efforts pour le déploiement d'une véritable économie circulaire dans notre secteur d'activité.

Cette stratégie opérationnelle systémique de développement durable contribue à nos efforts d'alignement progressif avec les objectifs de la taxonomie européenne, et nous aide aussi à anticiper les nouvelles directives européennes, attendues pour 2023 et 2024, qui renforceront la comparabilité des performances extra-financières des entreprises entre elles.

L'ancrage du Groupe en Europe, continent qui affiche une très forte ambition dans la réussite de la transition écologique, est un levier puissant de cohérence pour l'ensemble de nos entités opérationnelles.

« Les prévisions du GIEC nous appellent à redoubler d'efforts en nous attachant à atténuer le changement. »

Un conseil d'administration impliqué



© Eiffage/Seignette et Lafontan

Isabelle Salaün
Présidente du comité d'audit

Vous présidez le comité d'audit. Comment appréhendez-vous la montée des exigences en termes de reporting extra-financier ?

Il est légitime que la performance financière et la performance extra-financière soient devenues complémentaires dans l'évaluation de la bonne santé d'une entreprise et de sa capacité à prendre en compte les enjeux de ses parties prenantes internes comme externes. En tant qu'entreprise avec des valeurs fortes et un actionariat salarié puissant, nous nous en réjouissons. Les acteurs financiers sont de plus en plus soucieux de dé-risquer leur portefeuille en éliminant les actifs qui peuvent facilement se déprécier, car obsolètes du point de vue de la précaution environnementale ou immatures vis-à-vis des nouveaux cadres européens, dont fait partie la taxonomie européenne.

La taxonomie européenne entrée en vigueur en 2021 était déjà une révolution en soi. Or, deux nouveaux textes européens seront appliqués d'ici 2025 : la CSRD et la CS3D, qui obligent l'entreprise à produire un reporting extra-financier extrêmement détaillé, tant du point de vue qualitatif que des critères quantitatifs communs dans toute l'Union européenne.

Ces textes convergent tous vers une même idée : l'entreprise est un organisme vivant, évolutif, capable de faire muter son business model vers une transition de soutenabilité, et d'y emmener les chaînes de valeur amont et aval. Encore faut-il que les objectifs et les définitions des indicateurs soient clairs et communs dans les 27 États membres, ce qu'apportent la taxonomie et la CSRD. Comme nous n'avons pas le loisir d'attendre que tout le monde soit prêt en même temps, ce qui est illusoire, le levier réglementaire vient alors donner un cadre commun à près de 50 000 entreprises européennes, toutes devant les mêmes obligations. Ce langage commun et cette évaluation commune des mêmes indicateurs induiront la comparabilité entre entreprises de même taille, ou d'un même secteur, qui sera grandement facilité avec la CSRD.

Une direction financière mobilisée



© Eiffage/Bertrand Noël

Christian Cassayre
Directeur financier d'Eiffage

Extra-financier et financier : des outils aux finalités différentes, avec des racines communes

Données financières et extra-financières requièrent aujourd'hui le même niveau d'exigence de qualité alors qu'elles n'ont pas la même histoire. Une matière bien rodée et établie d'un côté, une discipline naissante de l'autre, qui cherche encore ses marques et que le législateur est en train de structurer (CSRD, taxonomie...). Mais au final, c'est bien la même notion d'image fidèle de l'entreprise que nous recherchons dans ces deux volets de sa carte d'identité.

À nous d'écrire cette nouvelle étape pour que nos données extra-financières, la plupart indispensables au pilotage des plans d'actions adossés aux stratégies sociales

et environnementales, deviennent des repères pour nos managers comme pour l'ensemble de nos parties prenantes.

La force du comité de pilotage extra-financier : une dynamique transversale

Pour ce faire, nous avons choisi d'avancer en mode projet, en associant la direction du développement durable et de l'innovation transverse, la direction financière et ses centres de services partagés, la direction des achats et la direction des systèmes d'information, pour créer un comité de pilotage de nos données auquel je participe activement.

Nous disposons chez Eiffage d'un formidable atout : des systèmes d'information unifiés, partagés par nos différents métiers, en finance, gestion de matériel ou ressources humaines avec autant de référentiels à même de structurer nos données environnementales.

C'est sur cette base que nous passons progressivement de la collecte manuelle à son automatisation sachant que nombre de données peuvent être extraites de nos systèmes ou interfacées avec nos fournisseurs, au service de la mesure périodique de notre performance climatique. C'est l'ambition de ce projet.

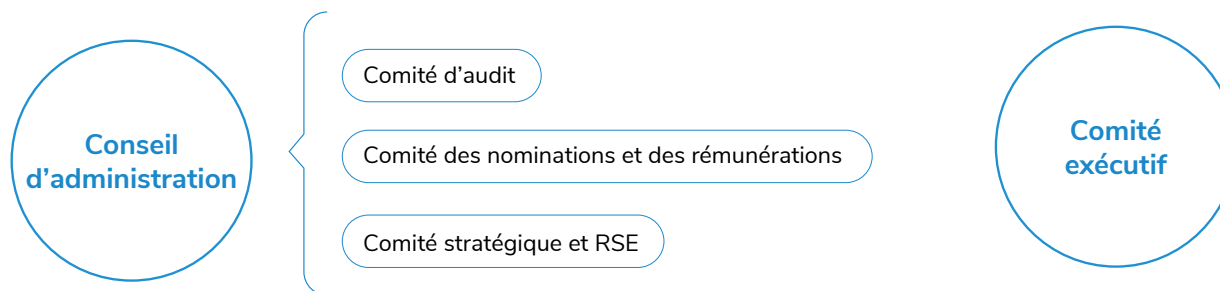
La RSE intègre tous les niveaux de la gouvernance

L'urgence climatique et ses conséquences directes et indirectes sur la conception, la construction et la maintenance de la ville et des infrastructures sont d'une telle importance pour un groupe de BTP et de concessions que leur prise en compte relève du niveau stratégique le plus élevé de l'entreprise. C'est pourquoi le Groupe a intégré à tous les niveaux de sa gouvernance la mesure et le pilotage de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) incluant notamment les enjeux environnementaux.

Ainsi, à titre d'exemples, le conseil d'administration valide la stratégie environnementale du Groupe, la matrice des principaux risques RSE et les opérations de croissance externe en intégrant le risque climatique.

Le comité exécutif, quant à lui, dirige la stratégie environnementale déclinée en plans d'actions opérationnels dans les métiers à travers des engagements officiels de réduction des impacts, la mise en œuvre de la taxonomie européenne, etc.

L'infographie ci-contre illustre le caractère systémique de la prise en compte des enjeux RSE, que ce soit au niveau Groupe ou au sein des branches. Selon les instances, les enjeux RSE font l'objet d'arbitrages et de prises de décision au sein des organes de gouvernance Groupe ou branches, ou donnent lieu à la présentation des mesures mises en œuvre.



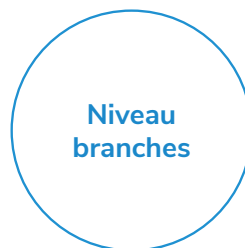
Se référer au Rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise



Comités avec un membre du comité exécutif : comité des risques de prise d'affaires, comité de gouvernance conformité, comité de pilotage RGPD, comité de pilotage extra-financier

Comités experts : comité assurances, comité RGPD, comité RH transversal, comité de contrôle interne et gestion des risques, conseil de cyber-défense

Comités représentatifs du personnel : comité de Groupe, comité d'entreprise européen



Comités avec un membre du comité de direction : comité de direction, comité de région, comité des risques

Comités experts : comité éthique et conformité, réunion d'animation de filière QSE/RH, réunion juridique

Comité représentatif du personnel : comité social et économique

Étayée par le sixième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)

et les rapports sur l'érosion continue de la biodiversité de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), la gravité des enjeux climatiques et environnementaux s'impose aujourd'hui partout et influe de manière plurielle sur les décisions de la société civile, des institutionnels et des acteurs économiques et financiers.

Si les actions structurantes consécutives à ces constats adoptent des rythmes hétérogènes et souvent trop lents, il n'en reste pas moins que la prise de conscience est réelle et que le cadre réglementaire avance plus significativement depuis quelques années. Ainsi, la transition écologique bénéficie-t-elle aujourd'hui en Europe du formidable tremplin que représente le *Green Deal*, épaulé de nouveaux textes juridiques majeurs. On pense au règlement de la taxonomie verte européenne, applicable depuis 2021, mais également, pour 2023, aux directives attendues sur le reporting extra-financier des entreprises (CSRD) et sur le devoir de vigilance des entreprises (CS3D).

La transition écologique du modèle d'affaires, longtemps espérée comme un vœu pieux, est donc désormais soutenue, scrutée et analysée par une multitude de cadres convergents. Engagée depuis quinze ans, la stratégie de transition écologique d'Eiffage n'est pas nouvelle, mais elle croît aujourd'hui en maturité.

Ce chapitre met en lumière les différents outils qui viennent structurer sa démarche stratégique :

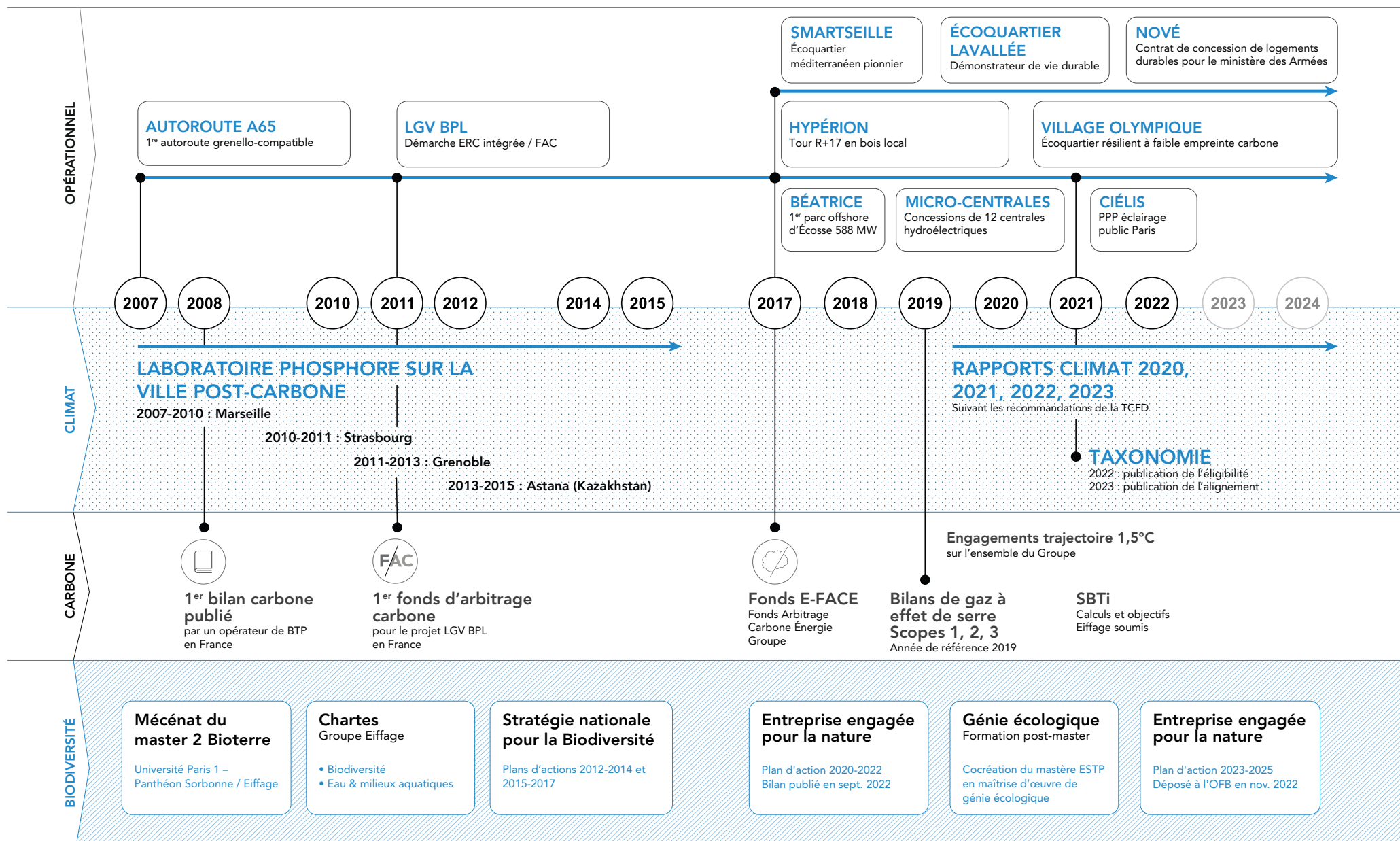
- l'analyse des risques RSE dans tous ses volets, environnemental, social, sociétal et éthique, ainsi que la nécessaire intégration des risques climatiques dans le devoir de vigilance (voir page 13),
- une approche transversale de la soutenabilité des activités du Groupe synthétisée dans une stratégie environnementale globale (voir page 14), et déclinée à travers trois stratégies spécifiques : bas carbone, économie circulaire et biodiversité (voir pages 15 à 17),

- des plans d'actions opérationnels élaborés avec les métiers pour traduire ces stratégies – à l'instar des plans d'actions bas carbone, et des plans de sobriété énergétique pour la stratégie bas carbone du Groupe (voir pages 18 à 20),
- le rôle majeur de la direction des achats dans le déploiement de la stratégie environnementale du Groupe (voir page 21).

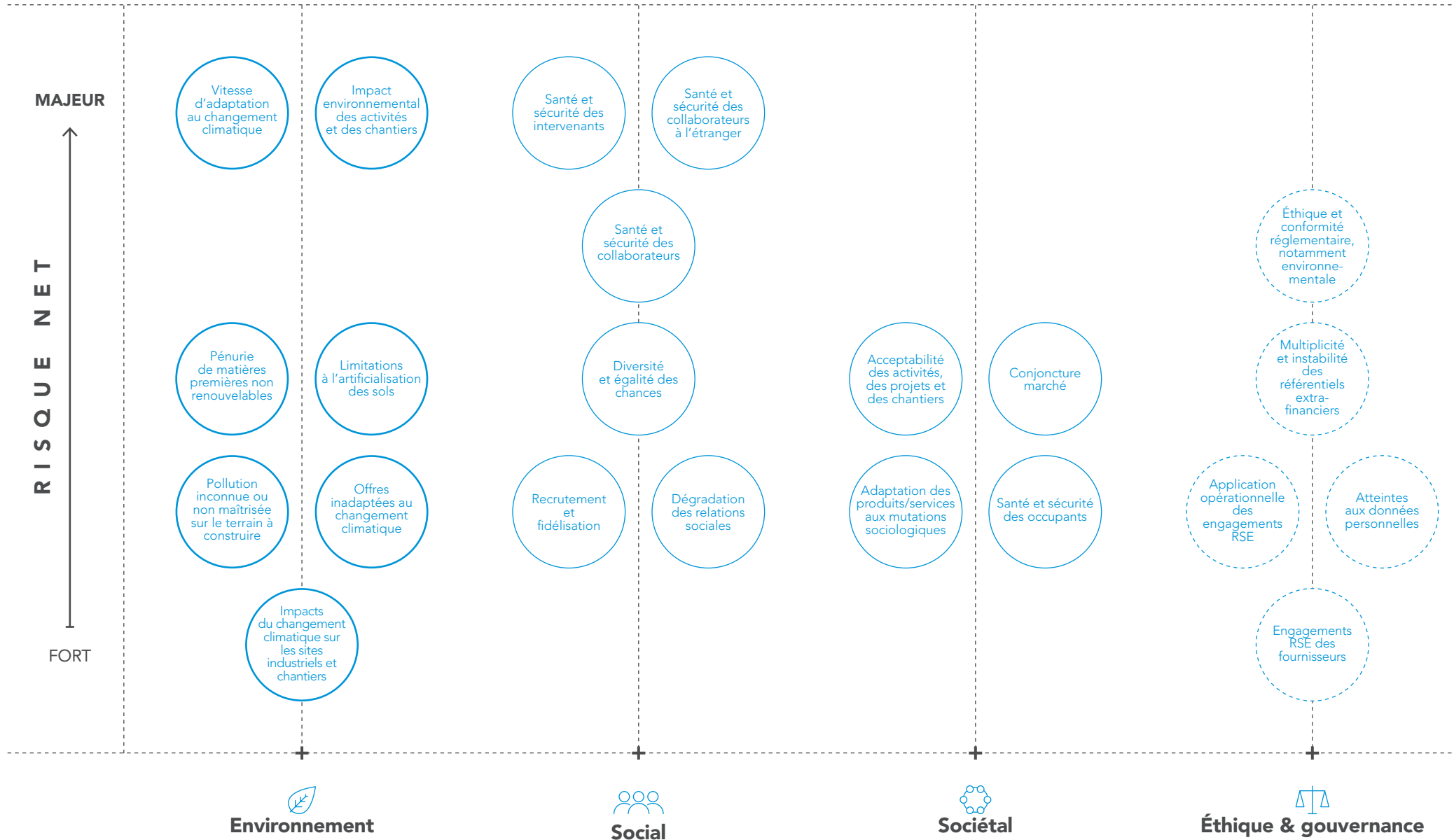


Projet d'extension des lignes A, B et C du tram, Angers (Maine-et-Loire) © Eiffage/Gaël Arnaud

Eiffage : un engagement ancien et systémique



Matrice des principaux risques RSE



Maîtrise des risques RSE

La prise en compte des risques liés aux conséquences du changement climatique n'a eu de cesse de se renforcer depuis la COP 21. Ces risques font désormais l'objet de reportings, qu'ils soient fortement conseillés (référentiel TCFD) ou obligatoires (devoir de vigilance, future directive CSRD).

Aux risques conventionnels industriels, sociaux, monétaires ou géopolitiques sont venus s'ajouter des risques structurels de forte criticité dont la prise en compte ne peut que renforcer la mutation écologique du modèle d'affaires.

La matrice des risques présentée ci-contre a été coréalisée et actualisée par la direction de la gestion des risques et de la conformité, la direction du développement durable et de l'innovation transverse, la direction des achats et les directions des ressources humaines, avant validation par les instances de gouvernance.

Les risques liés aux conséquences du changement climatique sont intégrés aux documents structurants suivants :

- la matrice générale qui recense les risques quels que soient leur nature ou leurs impacts ;
- le questionnaire du comité des risques, réuni obligatoirement pour chaque projet dépassant des seuils différents en fonction des spécificités des métiers et du montant moyen de leur prise d'affaires ;
- les contrats courants pour les affaires de taille moyenne et modeste ;
- la Déclaration de performance extra-financière 2022.

Ces risques sont également étudiés lors de l'alignement taxonomique du chiffre d'affaires, des Capex et des Opex, notamment au titre des deux premiers objectifs climatiques, du principe du *Do no significant harm* pour les autres objectifs environnementaux, et enfin des critères liés aux *Minimum Safeguards*.

Focus : devoir de vigilance

Le devoir de vigilance est une obligation réglementaire pour un Groupe tel qu'Eiffage, régie par la loi du 27 mars 2017. Il vise à prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement, qui résultent des activités des grandes entreprises françaises, y compris via leurs filiales, fournisseurs ou sous-traitants avec lesquels une relation commerciale est établie.

Un plan de vigilance, établi par la direction de la gestion des risques et de la conformité sur la base de la contribution des directions sollicitées dans le cadre de la cartographie des risques RSE est validé par le président-directeur général et fait l'objet d'une présentation annuelle au comité d'audit du Groupe.

Ce plan comporte notamment les risques liés au devoir de vigilance identifiés comme forts ou majeurs (risque net) pour le Groupe, les actions engagées pour prévenir ces risques, la démarche d'achats responsables du Groupe (s'appuyant entre autres sur des outils et procédures d'évaluation) ainsi que le suivi de ces actions et de leur efficacité.

En termes de risques liés au climat, ils sont au nombre de trois : la vitesse d'adaptation au changement climatique, des offres inadaptées à ce changement et l'impact environnemental des activités du Groupe. Les actions de remédiation sont décrites dans la Déclaration de performance extra-financière.

Enfin, parmi les outils d'évaluation et le suivi des actions et de leur efficacité, on notera :

- Pour les filiales : une campagne d'autoévaluation du dispositif de contrôle interne est organisée chaque année sur les sujets ressources humaines, prévention et environnement. En 2022, le questionnaire a été renforcé sur l'ensemble des thématiques et plus particulièrement sur l'environnement et la prévention, incluant la santé-sécurité des intérimaires.

- Pour les sous-traitants et les fournisseurs : une procédure d'évaluation des tiers permet d'adapter le niveau de contrôle en fonction des risques identifiés (vérifications simples, renforcées ou approfondies au moyen d'outils et de prestataires spécialisés). Par exemple, la qualification des fournisseurs effectuée via l'outil Lodace Sourcing au travers de critères dont certains dédiés au positionnement RSE du fournisseur, y compris ses objectifs climatiques.

- Un dispositif d'alerte professionnelle a été considérablement renforcé ces dernières années par la mise en service d'une plateforme web externalisée « integrity line Eiffage ». Il permet notamment au collaborateurs de signaler les atteintes aux sujets couverts par le devoir de vigilance. Il assure une prise en compte rapide et un suivi précis des signalements, avec des garanties de confidentialité et de protection de l'auteur de l'alerte contre des sanctions disciplinaires ou des représailles. Son déploiement se poursuit dans l'ensemble des filiales du Groupe à l'étranger, et avec un accès prochain aux parties prenantes d'Eiffage (e.g. co-contractants, sous-traitants).

Pour plus de détails sur l'ensemble des principaux risques liés au devoir de vigilance et au plan, se référer à la Déclaration de performance extra-financière du Groupe.

Stratégie environnementale, stratégie globale

La prise en compte systémique des grands piliers de la durabilité est impérative, les enjeux environnementaux étant particulièrement interdépendants. En une quinzaine

d'années, c'est toute l'approche environnementale qui s'est trouvée à juste titre bousculée, évoluant de la seule maîtrise des impacts directs des chantiers à une approche plurielle, traitant à la fois du climat, de la pression sur les ressources

naturelles et des atteintes aux écosystèmes vivants, sujets qui intéressent les métiers depuis la conception en passant par sa réalisation jusqu'à la fin de vie du projet.

Stratégie environnementale d'Eiffage

Eiffage : ensemblier de la ville et des infrastructures durables

Objectifs	#1 Manager le risque environnemental tout au long de la chaîne de valeur et diffuser la culture de la maîtrise des impacts		#2 Proposer une offre transverse au service de la transition écologique en évitant et réduisant nos impacts		Charte développement durable	
Objectifs supérieurs et enjeux	CLIMAT		RESSOURCES		BIODIVERSITÉ	MAÎTRISE DES IMPACTS DIRECTS
Ambitions et enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir une offre experte d'ensemblé bas carbone de la ville et des infrastructures durables • Réduire les émissions des scopes 1, 2 et 3 par l'expertise bas carbone dans le respect de la trajectoire 1,5 °C 		<ul style="list-style-type: none"> • Alléger les pressions sur les ressources naturelles en amont et en aval des activités • Valoriser systématiquement la matière dans l'offre • Adapter les moyens logistiques du Groupe aux besoins de l'économie circulaire 		<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la préservation des écosystèmes vivants : <ul style="list-style-type: none"> - en amont dans l'expertise des offres commerciales, - sur les chantiers et les activités, - dans l'activité de génie écologique 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les nuisances des activités : bruit, poussière, déchets, trafic... • Réduire le recours aux ressources non renouvelables dans les activités et sur les chantiers
Offre innovante spécifique*						
Taxonomie européenne	Atténuation du changement climatique Adaptation au changement climatique		Transition vers l'économie circulaire		Protection et utilisation durable des ressources hydrologiques et marines Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes	Protection et utilisation durable des ressources hydrologiques et marines Prévention et contrôle des pollutions
Sujets traités	# TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BAS CARBONE		# ÉCOCONCEPTION ET VALORISATION DES DÉCHETS		# BIODIVERSITÉ ET GÉNIE ÉCOLOGIQUE	# POLLUTIONS, EAU ET PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES
Politique du Groupe	Charte bas carbone Rapport climat		Charte économie circulaire Plans d'actions bas carbone 2021-2025		Charte biodiversité Stratégie économie circulaire	Charte eau et milieux aquatiques Plans d'actions biodiversité 2023-2025

*Axes d'expertise : Conception et construction bas carbone Économie circulaire Sobriété et performance énergétique, énergies renouvelables Écomobilités Biodiversité et génie écologique Végétalisation et agriculture urbaine Ville à haute qualité de vie

Stratégie bas carbone

Dans le contexte d'urgence climatique, bien connu aujourd'hui, les objectifs de réduction des émissions du Groupe ont été pris selon la trajectoire dite 1,5°C qui est la plus ambitieuse et couvre les scopes 1, 2 et 3 pour tous les métiers du Groupe.

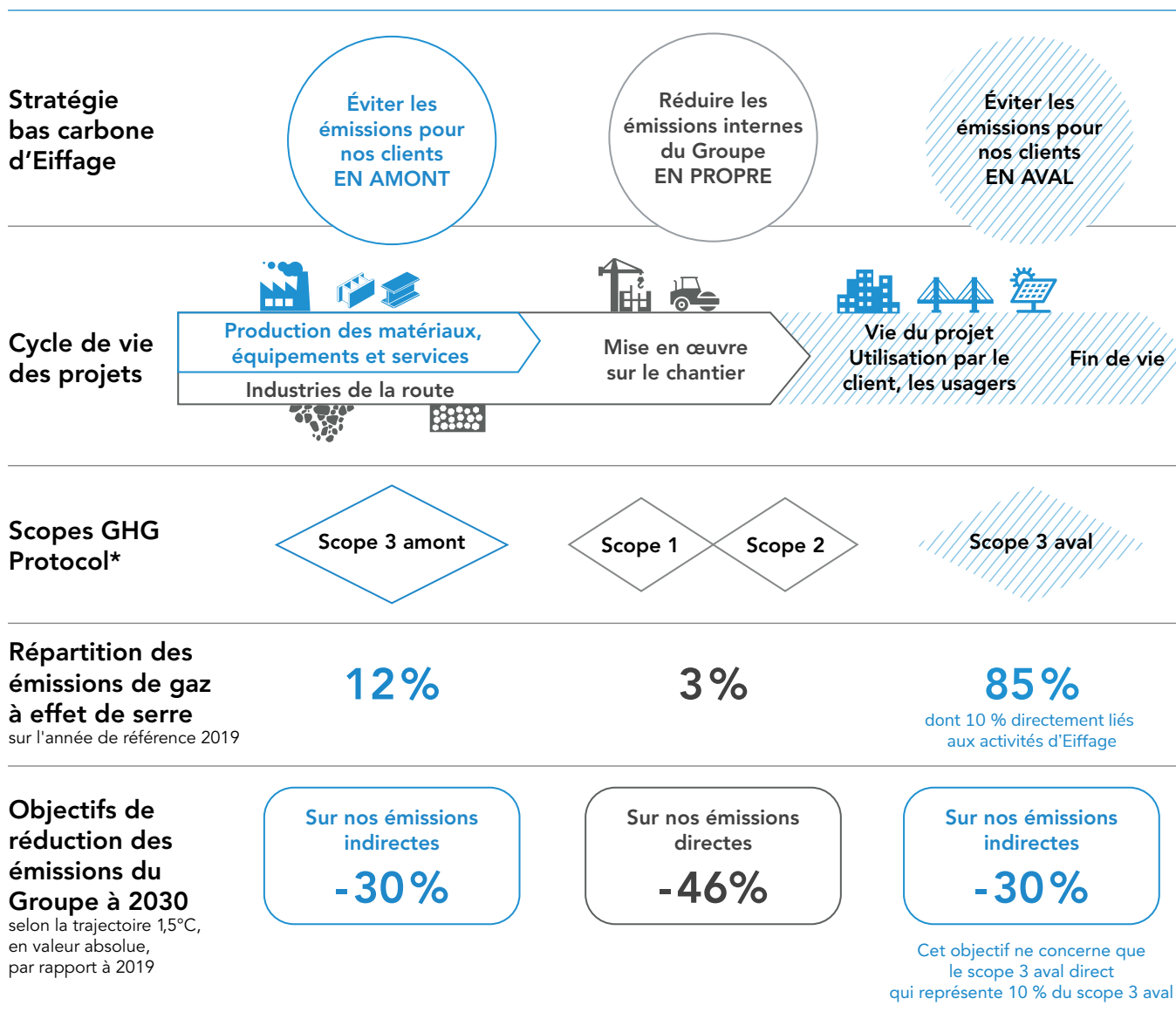
La stratégie bas carbone d'Eiffage repose depuis 2018 sur deux grands piliers :

- réduire nos émissions « en propre »,
- éviter des émissions pour nos clients, par la production d'offres bas carbone.

Le premier objectif est suivi par l'indicateur dit « gris » qui regroupe les émissions de gaz à effet de serre produites dans le périmètre interne, contrôlé par l'entreprise.

L'objectif d'évitement des émissions pour nos clients est suivi par l'indicateur dit « bleu » qui regroupe les émissions indirectes liées à la réalisation des offres proposées aux clients. Il permet ainsi de mettre en valeur les émissions évitées, en calculant, par rapport aux solutions standards de référence, l'économie de carbone réalisée dans les offres bas carbone des différents métiers.

Cette économie peut se faire en amont par la mise en place de matériaux bas carbone ou en aval par la réalisation d'offres à performance énergétique élevée, par exemple. Les mesures et résultats liés à la mise en place de cette stratégie sont développés dans le chapitre 4 de ce rapport (voir pages 34 à 37).



* Greenhouse Gas Protocol

Stratégies Économie circulaire et Biodiversité : interactions environnementales globales

Preuve, s'il en faut, de l'interdépendance des enjeux environnementaux, diverses modélisations sont nées pour l'illustrer. La « théorie des neuf limites planétaires » adoptée aux niveaux européen et international, en référence aux neuf processus biophysiques qui, ensemble, régulent la stabilité de la planète, en fait partie. Six de ces neuf limites sont aujourd'hui dépassées au niveau mondial : changement climatique, érosion de la biodiversité, changements d'utilisation des sols, perturbation des cycles de l'azote et du phosphore et désormais pollution chimique et altération du cycle de l'eau douce.

Aussi, élaborer une stratégie environnementale nécessite d'englober ces différentes réalités. Le groupe Eiffage a ainsi construit deux stratégies complémentaires à la stratégie bas carbone : une stratégie économie circulaire et une stratégie biodiversité.

Stratégie Économie circulaire

Parler d'économie circulaire, c'est proposer une alternative au paradigme dominant dit linéaire, devenue une exigence à part entière de toute stratégie de développement durable. La linéarité s'entend par l'extraction de matières premières vierges en vue de produire des éléments à valeur ajoutée destinés à être utilisés, puis jetés.

En termes de cartographie des risques, l'intégration de l'économie circulaire dans la stratégie environnementale, en interface avec la stratégie carbone, a conduit dès 2019 à qualifier chez Eiffage les deux grands axes suivants :

- la pression exercée sur les ressources en amont, du fait d'une extraction excessive ayant des incidences sur le vivant et les dynamiques écosystémiques ;

- la pression sur le foncier en aval, du fait d'une quantité importante de déchets pouvant générer des pollutions diffuses ou accidentelles, tout en occupant un foncier se raréfiant.

En termes d'opportunités, la charte Économie circulaire d'Eiffage en 2019 a ainsi déterminé deux piliers opérationnels : l'écoconception des ouvrages et la valorisation matière.

Eiffage a largement approfondi cette approche en y associant, pendant une année d'échanges et de réflexions, tous les métiers du Groupe parties prenantes du cycle de la matière (Construction, Énergie Systèmes, Génie Civil, Route), en lien avec la direction des achats et la direction du développement durable et de l'innovation transverse (DDDIT). Ce travail collaboratif a largement contribué à la naissance de la stratégie d'économie circulaire d'Eiffage, présentée en décembre 2022 à la direction générale.

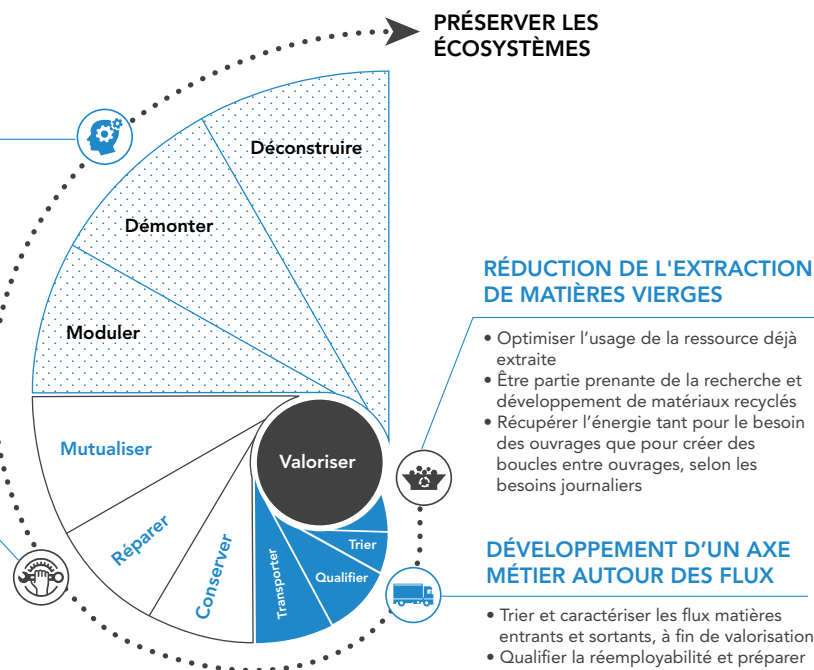
Stratégie Économie circulaire

CONCEVOIR DES OUVRAGES RÉVERSIBLES

- Moduler les ouvrages à construire, afin d'en avoir plusieurs usages dans le temps et les territoires
- Construire des ouvrages avec le juste volume de matière et selon les gisements disponibles localement
- Démonter, déposer, déconstruire, déplacer, sans perdre la qualité des éléments récupérés

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES OUVRAGES

- Identifier les ouvrages à conserver
- Qualifier les composants à réparer, remanufacturer
- Repenser l'ouvrage dans ses usages actuels et futurs



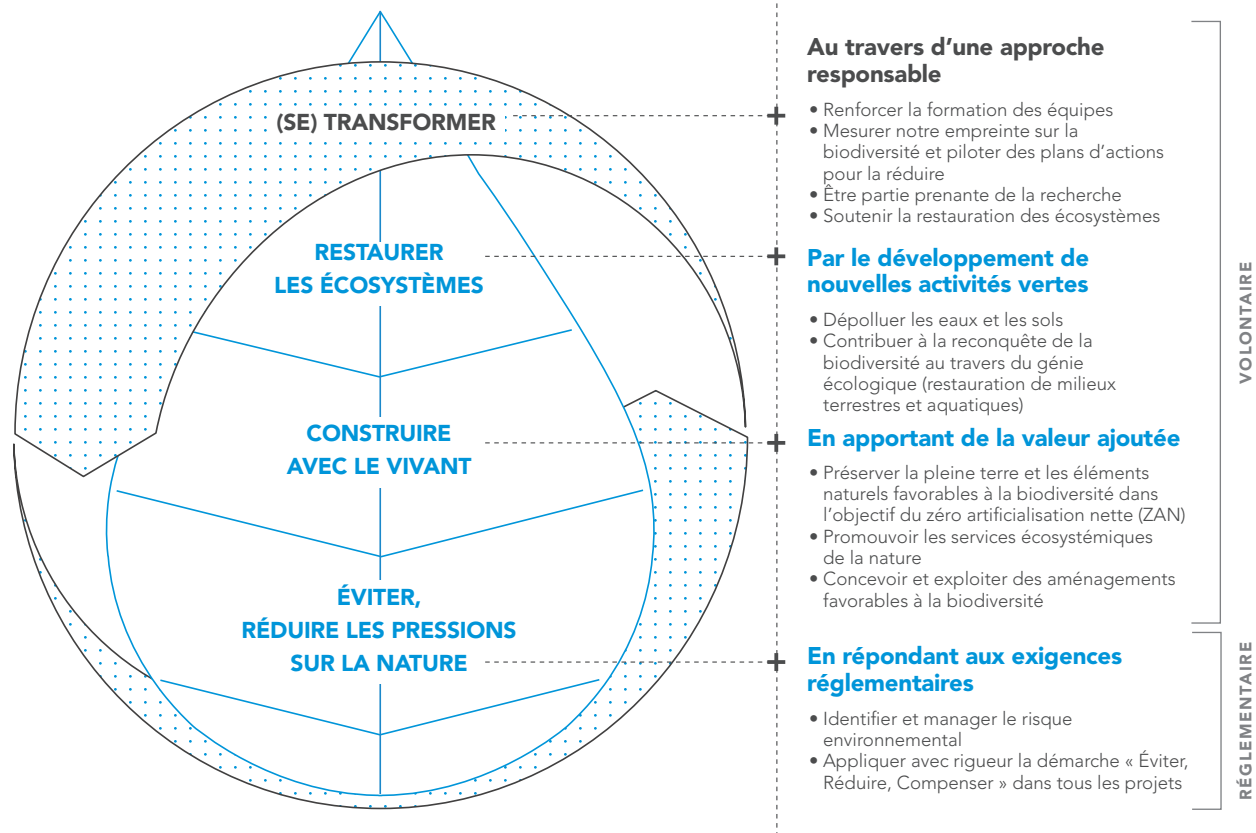
Stratégie Biodiversité

Les métiers du BTP et des concessions n'interviennent pas qu'en milieu urbain ou péri-urbain. Ils interagissent aussi avec les milieux agricoles, les zones naturelles, les sols et sous-sols, les cours d'eau et les nappes phréatiques, etc. Autant de milieux particuliers qui participent d'un territoire vivant, fragile et précieux, dont dépendent faune, flore et services écosystémiques. Cet enjeu de préservation montre à quel point il est vital que les métiers du BTP et des concessions intègrent dans leurs expertises le respect du vivant à toutes les phases des projets, et que leurs interventions ne laissent ni cicatrices irréparables, ni perte de fonctionnalités écologiques.

En 2023, l'engagement du Groupe pour la biodiversité s'intensifie par l'implication de l'ensemble de ses métiers. Eiffage a en effet renouvelé son engagement auprès de l'Office français de la biodiversité (OFB) à travers un ambitieux plan d'action qui transformera en profondeur sa manière de considérer et d'interagir avec le vivant. Cet engagement sur trois ans reconduit le statut d'« Entreprise engagée pour la nature » d'Eiffage pour la période 2023-2025.

Les 186 actions prévues, spécifiques à 23 périmètres, répondent aux quatre axes de la stratégie biodiversité du Groupe : multiplication des diagnostics écologiques en conception pour éviter et réduire les pressions sur les écosystèmes, effort d'infiltration de l'eau dans les sols et aménagement d'espaces favorables à la biodiversité pour construire avec le vivant, développement de compétences internes en génie écologique pour répondre à des marchés de restauration des écosystèmes ou encore, formation des équipes à l'environnement pour transformer en profondeur l'approche environnementale.

Stratégie Biodiversité






Déclinaison opérationnelle de la stratégie bas carbone

La maîtrise de la consommation a été renforcée par la mise en place de mesures de sobriété énergétique, autant pour des raisons environnementales que pour des raisons économiques. En effet, le président-directeur général d'Eiffage, Benoît de Ruffray, a validé en septembre 2022 une note de sobriété pour l'ensemble des entités du Groupe. Elle contribue à la fois :

- à la maîtrise du risque opérationnel et financier lié au risque de pénurie d'énergie à court terme, dans un contexte géopolitique bouleversé par le conflit russo-ukrainien ;
- à la maîtrise des frais généraux liés à une consommation énergétique parfois trop importante ;
- et aux objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2, tels que définis dans la stratégie bas carbone Groupe et déclinés dans les plans d'actions bas carbone des branches.

La note de sobriété vient renforcer le premier volet des plans d'actions bas carbone des branches. Pour rappel, ces derniers sont composés du volet « réduction des émissions internes (indicateur gris) » et du volet « actions d'évitement d'émissions pour les clients (indicateur bleu) ». Les entités opérationnelles ont mis au point un plan de sobriété adapté à leurs sites tertiaires, à leurs usages en termes de mobilité et à la gestion du patrimoine immobilier. Se trouvent ci-contre des exemples d'actions de réduction des émissions internes, suivis d'une synthèse d'actions issues des plans de sobriété des métiers (voir page 19). Enfin, des exemples d'actions d'évitement d'émissions dans l'offre sont rappelés (voir page 20). Un plus large panel d'exemples est à retrouver dans le rapport climat 2022.

Exemples d'actions de réduction des émissions internes (indicateur gris)

THÉMATIQUES	PRINCIPES	EXEMPLES D' ACTIONS	EXEMPLES D' INDICATEURS
 TRANSPORTS	Déplacements	Rationaliser les déplacements par recours à la téléconférence/favoriser les solutions de mobilité partagée	Consommation de carburants de la flotte interne = kgCO ₂ /véhicule et kgCO ₂ /km parcouru
	Optimisation de la consommation énergétique des véhicules	Renforcer les outils de mesure et d'analyse des consommations par catégories de véhicules pour sensibiliser les utilisateurs à l'écoconduite Renouveler les véhicules légers (VU/VL/VP) par des véhicules à faibles émissions (calendrier loi LOM)/ Promouvoir les véhicules de fonction électriques	Émissions du parc de véhicules en teqCO ₂ /véhicule Nombre de véhicules à faibles émissions/Émissions de CO ₂ des véhicules par collaborateur
	Optimisation de la consommation énergétique des engins	Fiabilisation des données de consommation et développement d'outils Outils et accompagnement à l'écoconduite, évitement des ralentis inutiles, optimisation des flux logistiques	100 % de rapports trimestriels de suivi de consommation pour toutes les catégories d'engins • Émissions du parc engins en teqCO ₂ /h • Objectif : réduction de 17 % de l'émission de référence 2019 • 100 % des réceptions des engins et matériels neufs avec module de formation + certificat
	Réduction de l'empreinte carbone des équipements et bâtiments	Pour les bâtiments existants, améliorer la performance énergétique des bâtiments	• Déployer le décret tertiaire sur tous les bâtiments concernés (cible 2040 du décret soit -50 % sur les bâtiments) • Développer un plan national d'étude du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine
	Réduction de l'empreinte carbone des installations de chantier	Optimiser les consommations des installations de chantier par monitoring des consommations	Émissions de CO ₂ des installations de chantier par million d'euros de chiffre d'affaires
 CONSOMMATIONS	Outils industriels	Suivi de l'empreinte carbone de nos enrobés et granulats en sortie de centrale	Émissions de CO ₂ en kgeqCO ₂ /t d'enrobés ou granulats
	Pilotage du suivi carbone	Développer l'usage des outils carbone des filières professionnelles, y compris pour le pilotage carbone du chantier, et former les salariés à l'utilisation de ces outils	teqCO ₂ /k€ de travaux
	Réduction de la pression sur les ressources	Augmenter la part de déchets valorisés et/ou recyclés dans les sites détenus en propre	Proportion de déchets valorisés ou recyclés (%)
 PRODUCTION			

Exemples d'actions du plan de sobriété d'Eiffage

CONSOMMATION DES BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Chauffage

- Limitation à 19°C de la température de chauffage
- Limitation de la température à 16°C en cas d'innocuation pendant 24 h et si possible à 8°C dès 48 h

**Ventilation/
Refroidissement**

- Climatisation et/ou air rafraîchi à un seuil minimum de 26°C, en période estivale
- Coupure d'alimentation par défaut des équipements bureautiques en soirée en semaine et hors jours travaillés
- Réduction des plages horaires de fonctionnement des centrales de traitement d'air
- Réduction des consignes de soufflage/prise en chaud et froid des centrales de traitement d'air

Éclairage

- Extinction des enseignes lumineuses à partir de 20 h et les week-ends
- Installation de détecteurs de présence dans les espaces de bureaux et coupure de l'éclairage dès 8 minutes en cas d'absence de détection de présence
- Extinction des enseignes lumineuses pendant les périodes de tension sur le réseau électrique (journées orange et rouge dans le dispositif Ecowatt de RTE)

PATRIMOINE IMMOBILIER

Baux

- Il est désormais interdit de signer des baux commerciaux pour des locaux qui ne seraient pas classés « A » ou « B » au titre du diagnostic de performance énergétique réglementaire
- Les sites dont le diagnostic de performance énergétique est inférieur au classement « B » devront faire l'objet d'une réflexion à court terme entre propriétaire et locataire. Si un programme de rénovation n'est pas viable économiquement, il devra être envisagé un départ du site en fin de bail

**Construction/
Rénovation
Entretien**

- La rénovation des sites existants doit obligatoirement viser des seuils de performance « A » ou « B » pour les consommations énergétiques (kWhEP/m².an) et les émissions de gaz à effet de serre (kgeqCO₂/m².an)
- Les décisions de construction de nouveaux sites doivent obligatoirement se conformer au respect de la cible minimale RE 2020 - 20 % de consommation d'énergie et - 20 % d'émissions de carbone
- Une attention particulière sera apportée à l'entretien des systèmes de climatisation énergivores et responsables de près de 5 % des émissions de gaz à effet de serre internes du Groupe, conformément aux recommandations de la note climatisation

MOBILITÉ

**Gestion de la
flotte de véhicules**

- Application de la grille de véhicules professionnels en date du 17 février 2022, guidée par la réduction des émissions de CO₂
- Déploiement rapide d'une formation généralisée à l'écoconduite
- Proposition d'une indemnité mensuelle brute de 300 euros pour les collaborateurs renonçant à un véhicule de fonction (indemnité soumise à charges et fiscalisée)
- Exclusion des véhicules de plus de 5 ans de la flotte des véhicules de service et de véhicules utilitaires
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur nos sites pérennes en s'appuyant sur le plan d'action IRVE





**Déplacements
professionnels**

- Déplacements effectués de préférence en train
- Déplacements réalisés en train pour les trajets desservis par une ligne à grande vitesse : fortement recommandé pour les trajets de moins de 3 heures et obligatoire à moins de 2 h 30, conformément à la politique voyages

**Déplacements
collaborateurs**

- Promotion du covoiturage et des transports en commun
- Étude de faisabilité d'une offre de vélos électriques pour les collaborateurs garantissant des conditions d'accès sécurisés
- Étude de faisabilité de recharge sur site des vélos et des trottinettes électriques personnelles
- Adoption de mesures visant à limiter les retours à domicile pour le déjeuner : installation d'espaces cuisines sur le lieu de travail ou offre de restauration de type « frigos connectés » proposés par des PME de la restauration dans le cas de sites non pourvus d'un restaurant d'entreprise

Exemples d'actions de réduction des émissions dans l'offre (indicateur bleu)

THÉMATIQUES	PRINCIPES	EXEMPLES D' ACTIONS	EXEMPLES D' INDICATEURS
 EXPERTISES BAS CARBONE	Offres et innovations bas carbone	Proposer une variante bas carbone pour tous les projets en appel d'offres > 5 M€ et tous les projets en conception-réalisation	Nombre d'offres bas carbone remises à nos clients
		Développer dans chaque région et chaque pays un démonstrateur bas carbone en neuf et un démonstrateur bas carbone en réhabilitation	Solutions bas carbone mises en place
	Offres et innovations bas carbone pour les métiers de l'énergie	Développer une offre de rénovation énergétique industrialisée	Volume de certificats d'économie d'énergie (CEE) valorisés pour les clients
		Développer une offre de captation de CO ₂ en sortie de process industriel	Volume de CO ₂ capté
	Offres et innovations bas carbone pour les métiers de la route	Développer le procédé de retraitement en place ARM 2500® et ARC 700®	Nombre de m ² mis en œuvre
 EXPERTISES BAS CARBONE	Offres et innovations bas carbone pour les métiers du génie civil, du métal et du rail	Développer le recyclage des chaussées avec notre gamme de liants biosourcés Recytal®, Biophalt® ou Bioklair®	Tonnage d'émulsions d'enrobage Recytal® ; tonnage liants Biophalt® et Bioklair®
		Réduire nos émissions via la R&D et l'innovation, en particulier nos émissions liées au béton, à l'acier, au bitume, au transport	1 projet R&D par direction opérationnelle et par an
		Intégrer le critère CO ₂ dans les variantes	100 % des variantes pour projets > 500 000 € (réutilisation et/ou substitution de matériaux, réduction de fret, etc.)
	Offres de services bas carbone pour les métiers des concessions autoroutières	Favoriser le covoiturage par une offre de places de parking réservées et la mise en place de voies réservées	Nombre de places de parking de covoiturage et de voies ouvertes
		Favoriser les véhicules à faible émission en mettant à disposition une offre suffisante de bornes de recharge électrique	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'aires équipées d'au moins une borne très haute puissance (THP) ou multi-standard • Interdistance moyenne entre deux aires équipées
 EXPERTISES BAS CARBONE	Calcul d'évitement de carbone	Systématiser les outils numériques permettant d'éditer un double devis en euros et en carbone dans tous les métiers du Groupe	Existence d'une interface numérique €/CO ₂ par branche
	Achats bas carbone	Systématiser le recours au logiciel Écosource de la direction des achats permettant une évaluation environnementale multicritères, dont le CO ₂	Nombre de collaborateurs qui utilisent Ecosource
	Variantes et techniques bas carbone	Proposer des variantes bas carbone dans les réponses d'Eiffage aux appels d'offres	Nombre et montant en k€ des offres bas carbone
	Méthodes de chantier bas carbone	Optimiser la gestion des déblais et remblais de terre sur un même site et éviter des rotations de camions pour l'évacuation	Pourcentage d'appels d'offres gagnés avec un volet « optimisation de gestion des déblais et remblais »
	Coopération entre acteurs de la chaîne de valeur	Coopérer avec les fournisseurs en amont des réponses aux appels d'offres sur l'évitement de carbone à l'instar des actions du club industriel Sekoya	Pourcentage de solutions bas carbone externes mises en œuvre dans les réponses aux appels d'offres
 EXPERTISES BAS CARBONE	En externe	Réaliser le marketing des solutions bas carbone et accompagner nos clients dans leur démarche de réduction de l'empreinte carbone	Création d'offres bas carbone <i>ad hoc</i>
	En interne	Faire monter en compétence les équipes sur les enjeux climatiques et la valorisation des offres bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> • Encadrement formé à 100 % à la stratégie bas carbone par e-learning • Développement d'outils de communication à destination de tous les collaborateurs (Sharepoint, 1/4 d'heure environnement, etc)



MÉTHODES ET OUTILS



DIFFUSER LE SAVOIR-FAIRE

Le bas carbone, au cœur de la feuille de route de la direction des achats

Avec plus de 75 % des émissions du Groupe (scopes 1,2, 3 amont), la décarbonation des achats de produits et de services est un volet essentiel de la feuille de route de la direction des achats à horizon 2025.

Affiner la mesure du scope 3 amont

Le reporting carbone, déployé depuis deux ans par la direction des achats, mesure les émissions du scope 3 amont sur le périmètre français du Groupe. Ce reporting a vocation à être affiné pour tendre vers une mesure plus précise, celle des flux physiques. Affiner la donnée carbone est un processus qui nécessite une collaboration totale avec les fournisseurs. En 2022, le Groupe s'est concentré sur les familles d'achats les plus émissives, notamment le béton prêt à l'emploi (BPE) pour lequel près de 50 % de la dépense du Groupe est maintenant directement mesuré sur la base des flux physiques.

De la même manière, les premières mesures carbone sur la famille de l'outillage électroportatif ont été challengées, grâce au fort investissement de Hilti, spécialiste de l'outillage professionnel du BTP, dans l'analyse de la donnée environnementale de leurs produits. C'est ainsi que plus de 61 % du chiffre d'affaires de Hilti réalisé avec Eiffage est couvert par des ACV (analyses de cycle de vie).

En 2023, l'ambition est de poursuivre ce travail de fond et d'être toujours plus exigeant sur la qualité de la mesure et de la donnée environnementale, en responsabilisant pleinement les fournisseurs.

Déployer des outils opérationnels

Ecosource, outil interne de comparaison de la performance environnementale des produits, a été déployé en 2022 : plus de 300 personnes ont été formées dans les régions, et 4 000 connexions enregistrées tous métiers confondus (bureaux d'études, QSE, travaux, acheteurs, etc.). Eco-source est par exemple utilisé sur le projet du Village des Athlètes (Seine-Saint-Denis) dont les exigences carbone du client sont particulièrement fortes.

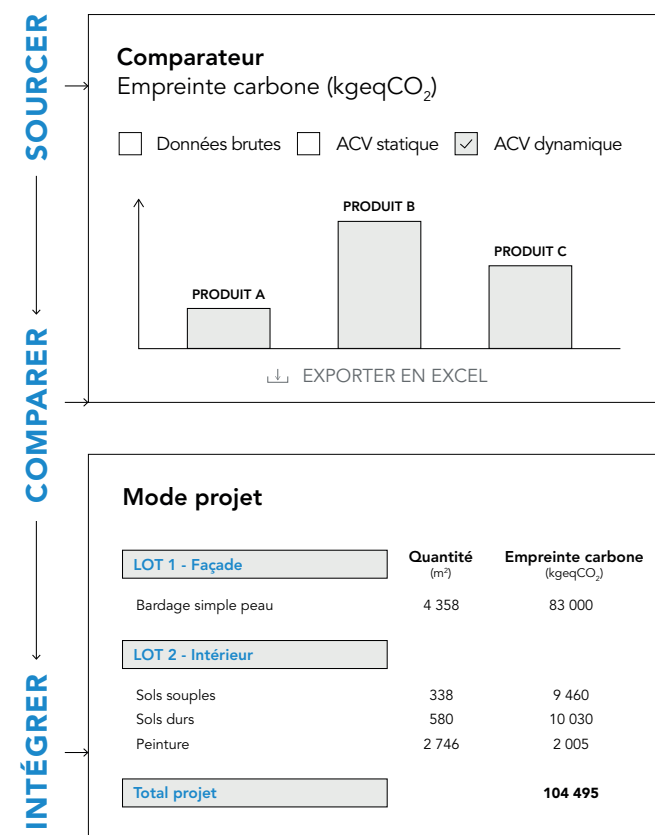
Son usage croissant par les opérationnels conduit à développer des évolutions, dont trois majeures : intégration de l'ACV dynamique dans l'outil afin de répondre aux exigences de la RE2020, calcul de l'ACV statique pour les autres projets non soumis à la RE2020 ; et enfin mise à disposition d'un mode projet pour créer des lots, les comparer et faire des estimations de l'empreinte carbone d'un projet.

Former les acheteurs

Afin de s'approprier la stratégie bas carbone du Groupe, la réglementation et les outils internes, la formation des acheteurs sur la transition écologique, et particulièrement la décarbonation des achats, se poursuit en 2023 dans les régions, en e-learning ou en présentiel.

Pour s'assurer de la montée en compétences et en expertise des équipes, les 450 acheteurs du Groupe seront invités régulièrement à évaluer leur niveau de connaissances des enjeux carbone. Une première campagne d'évaluation est lancée en mars 2023.

Évolutions Écosource



Le secteur du BTP et des concessions vit une évolution majeure des modes constructifs. Cette évolution appelle à systématiser l'effort de réduction et d'évitement carbone. Eiffage accompagne cette évolution en mettant notamment à disposition des collaborateurs plusieurs dispositifs d'innovation, qu'ils soient internes – fonds de soutien financier à l'innovation, groupes de travail multi-métiers, boîte à idées numérique, encyclopédie numérique de l'innovation – ou externes, à l'instar du club industriel Sekoya composé de différents acteurs de la chaîne de valeur d'Eiffage et dédié à l'identification de solutions innovantes bas carbone.

Le Groupe développe ainsi de nombreux savoir-faire en matière d'activités économiques relevant de la taxonomie verte européenne. Comme évoqué dans le chapitre précédent, ces activités font l'objet de plans de développement afin de contribuer davantage à la décarbonation progressive du chiffre d'affaires du Groupe.

En voici quelques exemples.

Transition énergétique

Massification de la rénovation dans l'existant ; réseaux d'électricité d'origine renouvelable ; augmentation des capacités productives d'énergies renouvelables nationales et locales ; développement du portefeuille de microcentrales hydroélectriques ; développement des savoir-faire de captation de carbone.

Matériaux et conception bas carbone

Mix matériau bas carbone ; matériaux biosourcés tracés et labellisés ; traçabilité complète des matériaux carbonés et bas carbone.

Économie circulaire

Dépollution de sols dégradés et recyclage de fonciers anthropisés ; déconstruction sélective de bâtiments et valorisation des matières ; systématisation du recyclage et développement du réemploi.

Mobilité durable

Développement d'offres de mobilités douces ; développement d'écomobilités liées à l'hydrogène vert ; approfondissement des savoir-faire en matière de rail, de fluvial et de transports collectifs bas carbone.

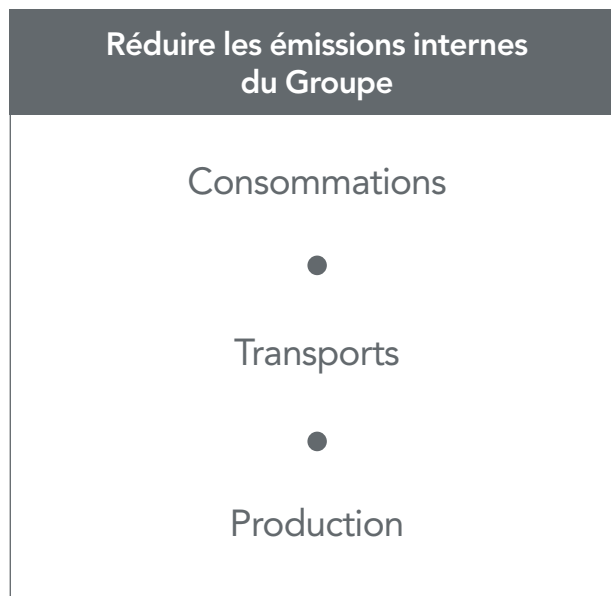
Biodiversité et génie écologique

Conception de projets intégrant le plus en amont la séquence « Éviter, Réduire, Compenser » ; restauration de trames vertes, bleues et noires ; analyse de la biodiversité grise des matériaux de construction.

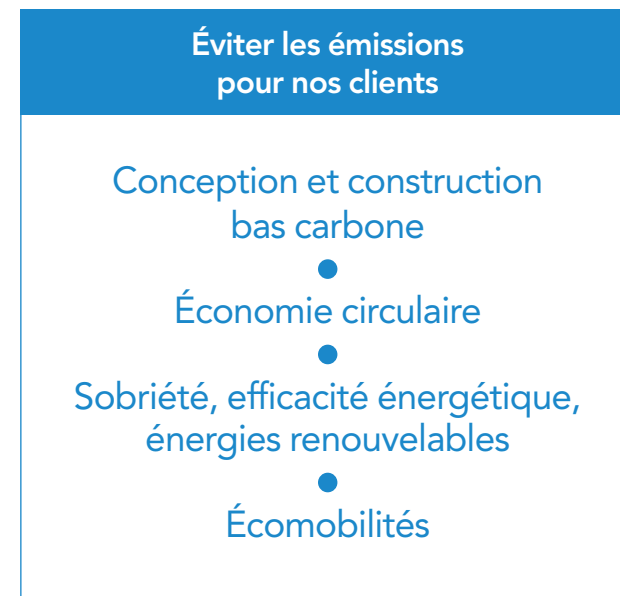
La stratégie bas carbone et sa déclinaison opérationnelle comprend deux grands volets

- La production d'émissions de carbone internes correspond à « l'indicateur gris ». Les actions de réduction de carbone « domestique » sont traitées dans les pages 23 et 24. Pour une meilleure lisibilité, elles sont réparties en trois thématiques – transports, consommations, production – qui correspondent à celles de la synthèse des plans d'actions bas carbone, page 18 ;
- L'évitement d'émissions de carbone par les savoir-faire d'Eiffage, relevant des cœurs de métier du Groupe, traités dans les pages 25 à 32, correspond à « l'indicateur bleu ». Les exemples d'actions d'évitement de carbone dans l'offre commerciale sont exposés en page 20.

Indicateur gris



Indicateur bleu



Réduire les émissions internes du Groupe

Pour accélérer la réalisation de ses objectifs de réduction d'émissions sur les scopes 1 et 2, Eiffage mise sur plusieurs solutions : la substitution aux énergies fossiles, l'amélioration de la logistique et de la production, l'achat de véhicules et d'engins à faibles émissions, etc. Le Groupe investit également dans l'autoconsommation et dans les PPA Greenfield (contrats d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée) : les premiers projets seront lancés en 2023 et ils assureront une part grandissante des approvisionnements du Groupe en électricité à partir de 2025.

CONSOMMATIONS

Bas carbone, mot d'ordre de la construction et de la transformation des sièges et des filiales du Groupe

La stratégie bas carbone requiert un effort majeur de décarbonation du patrimoine immobilier du Groupe, renforcé par la note de sobriété publiée en septembre 2022.

En 2022, la direction du Patrimoine immobilier du Groupe (DPIG) a donc formalisé quatre axes de travail prioritaires :

Nouveaux sites : leur bilan carbone et leur bilan énergétique doivent respecter un haut niveau d'exigence. Plusieurs investissements immobiliers réalisés dans les régions visent le niveau E3C2 du label E+C-. Depuis le 1^{er} juillet 2022, le Groupe applique la réglementation RE2020 à ses investissements immobiliers en propre avec un objectif amélioré de - 20 % de consommation énergétique et - 20 % d'émissions de CO₂.

Parc immobilier existant : la DPIG anime un groupe de travail interbranches rassemblant les expertises des équipes d'Eiffage Construction et d'Eiffage Énergie Systèmes pour mettre en œuvre, dans plusieurs sites pilotes, des solutions de rénovation thermique et énergétique recourant à des procédés bas carbone (VRD, géothermie, photovoltaïque...).

Consommation énergétique des bâtiments : en novembre 2022, 53 sites d'Eiffage, représentant une surface de 270 520 mètres carrés, faisaient l'objet d'un plan d'action commun piloté par les équipes de la DPIG et d'Eiffage Énergie Systèmes. Depuis la publication du décret éco-énergie-tertiaire en 2021, plus de 80 sites tertiaires de plus de 1 000 mètres carrés ont été identifiés.



Bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'A6, Dracé
© Erolf production

Plan d'action photovoltaïque : la DPIG a étudié la faisabilité d'équiper 25 sites du Groupe de panneaux photovoltaïques. Quatre font d'ores et déjà l'objet d'une autorisation d'investissement, associant photovoltaïque en toiture et ombrières de parking. L'étude sera étendue en 2023 à 200 sites du Groupe.

La stratégie bas carbone joue également un rôle fédérateur auprès des filiales européennes d'Eiffage. Ainsi, Eiffage Benelux applique des règles strictes dans la construction de son futur siège « The Source », à Bruxelles : conservation de la structure du bâtiment et des sanitaires ; démantèlement des façades et installations techniques ; installation de pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, bornes électriques et système de récupération d'eau de pluie... Eiffage Benelux a aussi réalisé des audits énergétiques de la plupart des sièges de ses filiales pour installer des panneaux solaires et des stations de recharge, améliorer les systèmes de chauffage et de climatisation...

En Espagne, le siège social d'Eiffage Energía Sistemas, à Albacete, va accueillir un projet d'usine pilote de production et de stockage d'hydrogène vert, produit par électrolyse pendant la journée grâce à l'énergie solaire. Cet hydrogène servira à recharger une pile à combustible pour la consommation énergétique nocturne du siège, et à alimenter un chariot élévateur de 5 tonnes. Le projet a reçu une subvention de 400 000 euros du fonds interne Seed'Innov d'Eiffage, dédié à soutenir l'innovation des entités opérationnelles du Groupe.

TRANSPORTS ET PRODUCTION Évolution des pratiques

Les émissions internes du Groupe sont en grande majorité portées par le triptyque de consommations de gaz, gazole et gazole non routier. Ces énergies non renouvelables sont utilisées principalement pour les besoins de productions ou pour le fret et les déplacements. Afin de réduire ces émissions de 46 %, de nombreuses actions sont mises en place dans les métiers afin de :

- réduire ces consommations par la mise en place de matériels plus performants, le suivi précis des consommations, le changement des pratiques par la formation et la sensibilisation, etc.
- diminuer les émissions liées à ces consommations, en les substituant par des énergies moins carbonées : passage des engins au biodiesel, électrification des véhicules et des usines, déploiement des infrastructures de recharge, abandon du fuel lourd au profit du propane, etc.

Cette stratégie s'est enrichie cette année avec le déploiement des plans de sobriété énergétique, qui s'inscrivent dans la continuité des actions déjà menées et permettent de les renforcer.

Exemples d'actions menées sur les véhicules et engins.

Infrastructures de recharge de véhicule électrique (IRVE)

Le déploiement des IRVE s'est poursuivi dans le parc immobilier du Groupe et les objectifs ont été atteints en 2022, avec un total de 684 points de charge AC 7 à 22 kW et 140 points DC 25 à 200 kW. Dans le parking de son siège de Vélizy-Villacoublay, Eiffage dispose désormais de plus de 220 points de recharge électrique pour 850 places de stationnement, soit davantage que ne l'exige la loi d'orientation sur les mobilités.

Électrification de la flotte

Alors que la loi d'orientation des mobilités (LOM) impose un renouvellement de 10 % de la flotte de véhicules par des véhicules à faibles émissions en 2022 et de 20 % en 2023, le Groupe a réhaussé ces ambitions avec un objectif de renouvellement de 20 % en 2022 et 30 % en 2023. Fin 2022, les commandes réalisées atteignent 20 % de véhicules de fonction électriques et 16 % pour les véhicules utilitaires, soit 19 % en tout, hors concessions autoroutières. Il est à noter qu'au vu du contexte, les délais de livraison de véhicules électriques sont allongés. Coté concessions autoroutières, plus de 150 véhicules légers roulent d'ores et déjà à l'électricité et une centaine est en commande.

Biocarburants

Eiffage Route a atteint 20 % de diffusion de B100, un biocarburant à base de colza, produit localement et de façon renouvelable, qui émet 65 % de CO₂ de moins que le gasoil, sur sa flotte de camions, et vise les 40 % fin 2023. Fin 2022, plus de 50 cuves de B100 couvrant 300 camions étaient installées.

Pilotage des consommations

Eiffage Énergie Systèmes, dont 85 % des émissions de CO₂ proviennent de la consommation de carburant de ses 10 000 véhicules, l'a mis en œuvre dans ses directions régionales.

Matériels connectés

En 2023, Eiffage Route déploiera eMAT Connect, un outil de collecte des données d'utilisation de ses engins en temps réel. Cet outil servira à piloter des plans d'actions : amélioration de l'organisation des chantiers et des services de maintenance ; ciblage des actions de formation.

Exemples d'actions menées sur les outils de production.

Usines connectées

Un outil interne de connexion des usines d'enrobés est en cours de déploiement dans plus de quarante sites. Il aidera les opérateurs à optimiser la production en temps réel, et à piloter des actions de réduction des consommations.

Toujours concernant les usines d'enrobés, l'utilisation de biogaz est passée de 0 à 5 %, avec l'objectif d'atteindre 25 % en 2026 sur toutes les unités industrielles détenues à 100 % par Eiffage Route.

Carrières

Eiffage Route a décliné en son sein le plan stratégique bas carbone du Groupe à l'horizon 2025, avec trois objectifs : réduction de la consommation énergétique ; électrification des usages ; développement de solutions alternatives (biocarburants et panneaux photovoltaïques). L'entreprise prévoit notamment d'atteindre un taux d'utilisation des matériels supérieur à 85 % afin de rationaliser leur consommation d'énergie et leurs émissions de CO₂. Des expérimentations ont été lancées pour remplacer le gasoil par des biocarburants.

Eiffage Route développe aussi l'électrification du transport interne des matériaux en remplaçant les engins par des tapis convoyeurs, et expérimente des concasseurs électriques sur le front de taille.

Conception et construction bas carbone

La rénovation énergétique des bâtiments : un projet d'envergure

Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le secteur du bâtiment représente 44 % de l'énergie consommée en France en 2020 avec une consommation énergétique des bâtiments équivalente à 65,6 MtCO₂, dont près de 75 % correspond uniquement au chauffage*. La rénovation énergétique des bâtiments est donc un levier indispensable afin d'atteindre les objectifs de réduction des émissions fixés par la stratégie nationale bas carbone. Eiffage Construction en a fait l'un des piliers de son plan stratégique. Afin de proposer des offres compétitives et adaptées aux territoires, la branche



Rénovation énergétique de la résidence Thorez, Bègles (Gironde)
© Eiffage/Alban Gilbert

Construction a mis en place dans chaque direction régionale des agences spécialisées dans la rénovation énergétique des bâtiments. Pour sensibiliser et accompagner les parties prenantes d'Eiffage sur ce sujet, un document de référence portant sur la rénovation énergétique des logements est en cours d'élaboration. Il s'intéressera aux logements collectifs, cas le plus souvent rencontré et ayant donc un potentiel significatif en termes de réduction des émissions de CO₂.

Un projet de rénovation énergétique globale requiert plusieurs interventions sur le bâtiment. En effet, pour obtenir une réduction effective des émissions et améliorer significativement le confort des occupants, il faut agir sur le bâtiment dans son ensemble. Ainsi, les travaux d'isolation sur l'enveloppe du bâtiment s'accompagnent d'une revue des systèmes de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Il existe de nombreuses solutions de chauffage bas carbone et globales comme les réseaux de chaleur vertueux – au sein desquels les énergies renouvelables représentent plus de 50 % du mix énergétique –, les chaufferies biomasse, les pompes à chaleur ou les solutions hybrides utilisant à la fois des pompes à chaleur et des chaudières gaz. Ces travaux sont enfin complétés d'une revue des systèmes de ventilation. En effet, de nombreux logements sont équipés d'une ventilation naturelle ou mécanique peu fonctionnelle, souvent très énergivore, et ne permettant pas une qualité de l'air intérieur optimale tout au long de l'année.

Parfaite illustration de cette démarche sur un parc immobilier existant, Eiffage et Arcade-VYV, désormais réunis dans la société de projet Nové, ont signé en 2022 avec le ministère des Armées un contrat de concession d'une durée de 35 ans pour la gestion de son parc de logements en France. Cela comprend notamment la rénovation énergétique de plus de 8 000 logements et la construction d'environ 3 000 logements. La spécificité de ce parc réside dans la diversité des typologies (maisons individuelles, logements intermédiaires et logements collectifs), des modes constructifs (de bâti-



Perspective du projet Nové, parc locatif qui sera réalisé pour le ministère des Armées © Soho architecture

ments patrimoniaux jusqu'à des bâtiments du XXI^e siècle), des solutions d'approvisionnement en énergie et des situations géographiques dans la mesure où les logements sont répartis sur toute la France. Nové peut ainsi s'appuyer sur l'expertise d'Eiffage Construction en matière de rénovation énergétique afin d'atteindre les objectifs ambitieux du ministère des Armées : obtenir *a minima* une étiquette énergétique C ainsi qu'une étiquette climat de niveau C pour ses logements.

* Source : calculs service des données et études statistiques à partir du bilan de l'énergie et Ceren.

De nouveaux outils pour mesurer l'impact environnemental des produits Eiffage

L'atteinte des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre par le Groupe est en premier lieu conditionnée par sa capacité à mesurer l'impact environnemental de ses projets, et à le traduire en émissions de gaz à effet de serre. Pour ce faire, des « caleulottes carbone », adaptées aux métiers du Groupe et fondées sur une donnée carbone issue de sources officielles, comme la base Carbone de l'Ademe ou la base Inies, ont été développées par Eiffage.

Ces interfaces numériques permettent d'établir un double devis en euros et en tonnes équivalent carbone, et de mettre en lumière pour les clients l'économie de carbone des différentes variantes proposées.

La caleulotte carbone dédiée aux métiers de la branche Infrastructures est très représentative de ces outils de calcul interne. Codéveloppée avec un bureau d'études externe, elle est utilisée au quotidien par Eiffage Génie Civil et Eiffage Métal, et continue d'évoluer aujourd'hui. Avec une prise en compte très réaliste des différents modes de fret, cet outil a déjà fait ses preuves lors de réponses à appels d'offres.

Cette caleulotte est en cours de certification auprès de l'Association Bas Carbone (ABC), qui garantit le respect des normes de calcul et donc la crédibilité des données apportées aux clients.

Eiffage Énergie Systèmes, pour sa part, a choisi Nooco, un outil de calcul carbone qui sait s'adapter aux métiers du chauffage, de la ventilation et de la climatisation. Il couvre la grande diversité des expertises de la branche et est en cours de déploiement dans tous les bureaux d'études de prix, une dizaine de régions ayant déjà été formées.

Au sein d'Eiffage Route, la calculatrice carbone CARL mise en place en 2021 a gagné en maturité et son usage dans les propositions commerciales se généralise. Elle facilite les comparaisons environnementales bas carbone dès la phase d'étude et met en avant le potentiel d'économies de CO₂ sur les chantiers. Elle aide les bureaux d'études de prix à proposer des variantes bas carbone en pointant les postes les plus émetteurs. Fin novembre 2022, CARL a été employé pour 310 affaires et affiche un bilan de 40 000 tonnes de CO₂ évitées grâce aux solutions proposées aux clients. Le gain réel par rapport aux affaires gagnées est d'environ 20 000 tonnes de CO₂, soit l'empreinte carbone annuelle de 1 600 Français.



Le lycée Gergovie, un établissement à l'impact carbone minimal, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) © Eiffage/Joël Damase

Dans ses chantiers, Eiffage Construction favorise un mix de matériaux décarbonés

Conscient de l'impact environnemental des matériaux de construction traditionnels, Eiffage Construction développe depuis plusieurs années des solutions favorisant un mix matériauïque décarboné pour ses clients. Les projets recourant aux matériaux biosourcés (paille, bois, terre crue, etc.) se multiplient et suscitent l'intérêt des architectes comme des acquéreurs.

Modèle de construction bas carbone, le lycée Gergovie à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), livré en juillet 2022, a pris en compte les matériaux biosourcés dès la conception : 3 900 mètres cube de bois provenant du Massif central ont servi à monter 11 200 mètres carrés de murs à ossature bois et à poser 12 900 mètres carrés de plancher, et 12 000 bottes de paille de Limagne ont servi pour l'isolation thermique des murs. L'établissement est équipé d'une chaudière à granulés de bois pour le chauffage et de 2 000 mètres carrés de panneaux solaires. Les murs à ossature bois ont été fabriqués dans un atelier situé à 20 kilomètres du chantier. Le lycée Gergovie a obtenu le niveau E4C2 du label E+C- et le label BBCA excellence.

Autre projet exemplaire : Eiffage Immobilier a remporté en co-promotion un lot de 250 logements neufs sur la ZAC Nouveau bassin, à Caen (Calvados). En réponse aux ambitions fortes de la ville en matière de bas carbone, la programmation vise le niveau 1 du label bâtiment biosourcé et propose le recours à trois matériaux permettant d'alléger les émissions de gaz à effet de serre de la phase de construction :

- 1/3 des bâtiments en pierre porteuse provenant de la carrière de Cintheaux (Calvados) : une référence majeure de la ville de Caen autant qu'un matériau géosourcé à faible impact environnemental (extraction et transformation peu consommatrices d'énergie) ;
- 1/3 des bâtiments en terre crue : ce projet participera au développement et à la structuration de la filière de terre crue, tout en réutilisant les terres d'excavation de la presqu'île, en fonction de leur niveau de pollution, de leur squelette granulaire et de leur quantité d'argile ;
- 1/3 des bâtiments en structure mixte bois/béton.

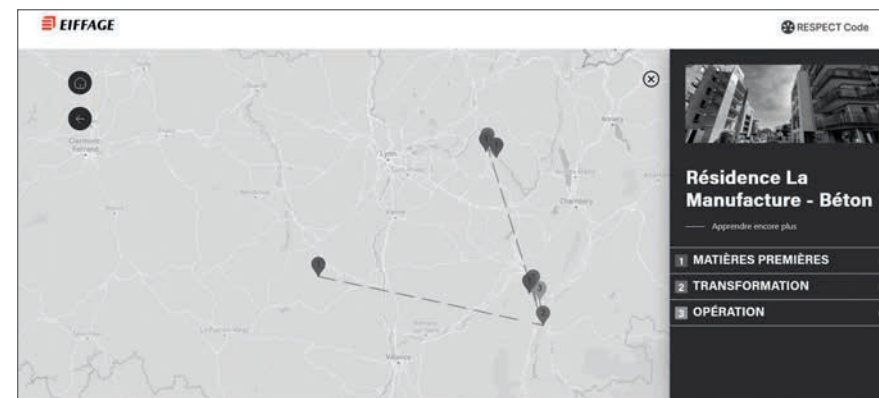
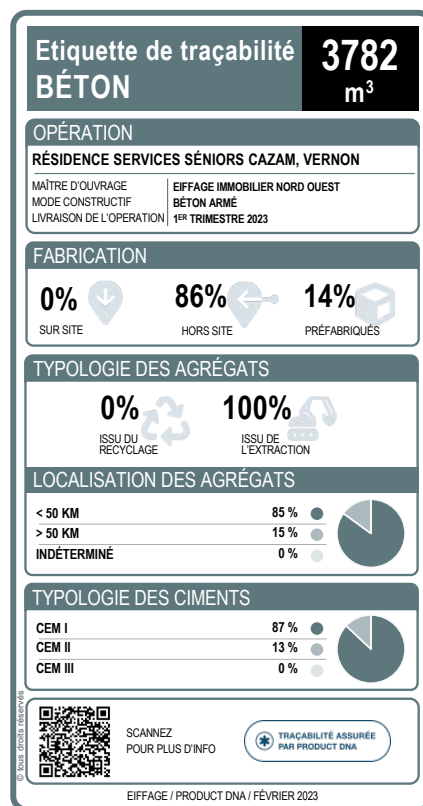
Traçabilité dans la construction

Pour assurer la traçabilité des matériaux de construction employés sur ses chantiers, Eiffage a mis au point une méthodologie qui garantit l'origine des matériaux, du chantier à la zone d'extraction de la matière première.

Initiée en 2017 sur le bois, cette démarche précurseur a été depuis étendue à de nouveaux matériaux. Elle est caractérisée par son livrable phare, l'étiquette matériau, qui synthétise diverses informations sur les lieux d'extraction et de traitements et la nature du matériau tracé. Elle est garantie par Product DNA, auditeur indépendant, expert en traçabilité des chaînes d'approvisionnement, sur la base de preuves concrètes recueillies à chaque étape de la vie du matériau.

Après avoir réussi à transposer avec succès la démarche aux produits biosourcés sur le lycée Gergovie à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), Eiffage livre aujourd'hui ses deux premiers projets à avoir appliqué la traçabilité au béton et à l'acier (y compris sur les éléments préfabriqués) avec la résidence Cazam à Vernon (Eure) et la résidence la Manufacture à Grenoble (Isère).

Pour mettre davantage en avant sa démarche de transparence, Eiffage lance une plateforme bientôt accessible en ligne via son site internet ou en flashant les QR codes présents sur les étiquettes matériau. Cette nouvelle plateforme permet de communiquer les informations issues de la traçabilité tant aux maîtres d'ouvrage qu'aux clients finaux du Groupe. Elle contient, pour le moment, huit projets pilotes et mettra en avant toutes les opérations futures dont les matériaux seront tracés.



Plateforme présentant les huit projets tracés chez Eiffage

Économie circulaire

Eiffage renforce les solutions de réemploi et de valorisation matière

Réemploi, déconstruction sélective, recyclage de matériaux... En matière d'économie circulaire, les équipes d'Eiffage cherchent à optimiser l'utilisation de produits et matériaux dès la phase d'études des projets, puis à en faire un usage écoresponsable. Pour ce faire, elles privilégient, en interne ou en partenariat avec des structures locales, des procédés de valorisation matière au sens large, en mettant l'accent sur le réemploi quand cela est possible.

Ces démarches sont encouragées par le contexte réglementaire, qui a connu de nombreuses évolutions en 2022, avec la publication de plusieurs textes d'application très attendus : renforcement des obligations de tri et de traçabilité, création de la filière REP (Responsabilité élargie des producteurs) Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB), prévue par la loi Agec de 2020 ; RE2020 étendue aux immeubles de bureaux ; intégration de l'économie circulaire dans la taxonomie verte européenne...

Parmi les projets emblématiques de 2022, Eiffage Construction a livré fin novembre L1ve, chantier de rénovation lourde de l'ancien siège social de Peugeot, avenue de la Grande Armée à Paris, construit en 1973. Démonstrateur de construction durable, ce projet attribué par la foncière Gecina, l'un des moteurs du Booster du réemploi*, exigeait de conserver l'architecture du site, en particulier la structure monumentale de la grande galerie du rez-de-chaussée.

Une démarche inédite d'économie circulaire dans Paris intramuros a ainsi été menée pour sa réhabilitation :

- plus de 81 tonnes de matériaux ont été réemployées dont 2 700 mètres carrés de faux-plancher fourni par Mobius réemploi ;

- un nouveau revêtement de sol a été créé à partir de 835 mètres carrés d'anciennes pierres de la façade recoupées et poncées ;
- enfin, les volées d'escalier ont été conçues avec un ciment décarboné fabriqué à partir de déchets de l'industrie sidérurgique et un liant émettant sept fois moins de CO₂ qu'une solution classique.

Au total, plus de 60 000 tonnes équivalent CO₂ ont été économisées. Ces caractéristiques permettent à L1ve de viser plusieurs certifications et labels environnementaux, dont HQE Bâtiment Durable niveau Exceptionnel et WiredScore®, sachant que l'opération avait déjà remporté le MIPIM Awards dans la catégorie « Best Futura Project » en 2020.

Demcy, filiale d'Eiffage Génie Civil dédiée à la déconstruction sélective et au recyclage, a réalisé de nombreux chan-

tiers de déconstruction en 2022 en développant fortement le réemploi. À Douvrin (Pas-de-Calais), par exemple, Demcy a achevé la déconstruction des ateliers de l'Usine française de mécanique, soit 110 000 mètres carrés, pour le compte d'ACC, filiale de Stellantis, après curage et désamiantage. Ce site accueillera en 2023 une gigafactory de production de batteries électriques, la première usine de ce type en France, avec une capacité de production de 8 GWh par an. Parmi quelques autres projets phare de Demcy en 2022 : la démolition du pont autoroutier de l'A7, à Bourg-lès-Valence (Drôme), dont les 3 000 mètres cubes de béton précontraint ont été réutilisés en remblais ou encore le démontage d'un ancien mas près de Montpellier (Hérault), qui prévoyait le réemploi de 100 % des matériaux, soit 22 tonnes.

Eiffage Route multiplie les innovations bas carbone dans ses enrobés

Depuis plusieurs années, Eiffage Route déploie avec succès des solutions bas carbone exemplaires dans ses chantiers en agissant à la fois sur la consommation d'énergie (chauffage et transport) et sur les matières premières (recyclage d'agrégats d'enrobés et intégration de ressources de substitution d'origine végétale).

En 2022, ses enrobés recyclés végétaux Biophalt®, BioKlair®, Recyclean® et Bio-Ertalh® ont représenté 1 % de la production totale d'enrobés, et Eiffage Route maintient son objectif de 5 % d'ici 2030. Les liants de ces enrobés sont issus de coproduits de la sylviculture et de l'industrie papetière. Ils fonctionnent comme des puits de carbone, en stockant le carbone fixé par les pins des Landes pendant leur croissance, et, comme réjuvénants, en renouvelant le bitume des anciennes chaussées. Ils ouvrent donc une voie vers la production d'enrobés produits de façon responsable, à partir de matières premières majoritairement européennes.



Pose de l'enrobé végétal Biophalt®, A40 Vonnas-Mâcon (Ain) © APRR

* Groupe d'acteurs de l'immobilier qui vise à massifier le réemploi

03 OPPORTUNITÉS DE L'ÉCONOMIE BAS CARBONE

Biophalt®

Eiffage Route a reçu le Grand Prix des Trophées 2022 de la FNTP pour la mise en œuvre de Biophalt®, son enrobé végétal à hautes performances techniques et environnementales, sur 2 kilomètres de l'A40. Biophalt® combine plusieurs innovations : l'utilisation d'un liant biosourcé, qui se substitue totalement au bitume d'origine pétrolière ; le recyclage de 40 à 55 % d'agrégats d'enrobés issus de la chaussée en place ; l'abaissement de la température de fabrication.

En 2022, Biophalt® a été expérimenté dans d'autres régions de France, notamment sur l'A34 dans les Ardennes (1,6 kilomètre), et sur des routes de Haute-Garonne (1,7 kilomètre), des Bouches-du-Rhône (1,3 kilomètre) et de l'Orne (3 kilomètres).

Recyclean®

8 500 mètres carrés d'une chaussée de la RD53 près de Hazebrouck (Nord) ont été retraités par Eiffage Route avec Recyclean® et l'atelier de retraitement de chaussée ARC 1 000®. Ce procédé exclusif de retraitement sous protection humide réutilise en sécurité des chaussées contenant des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des molécules toxiques.

Bio-Ertalh®

Cet enrobé composé d'agrégats recyclés traités avec un liant hydraulique bas carbone et dont le clinker est remplacé par des cendres issues de la biomasse a été expérimenté sur l'A40 à la barrière de péage de Viry (Haute-Savoie). Lauréat du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR) en 2020, il fait l'objet d'un dépôt de brevet.

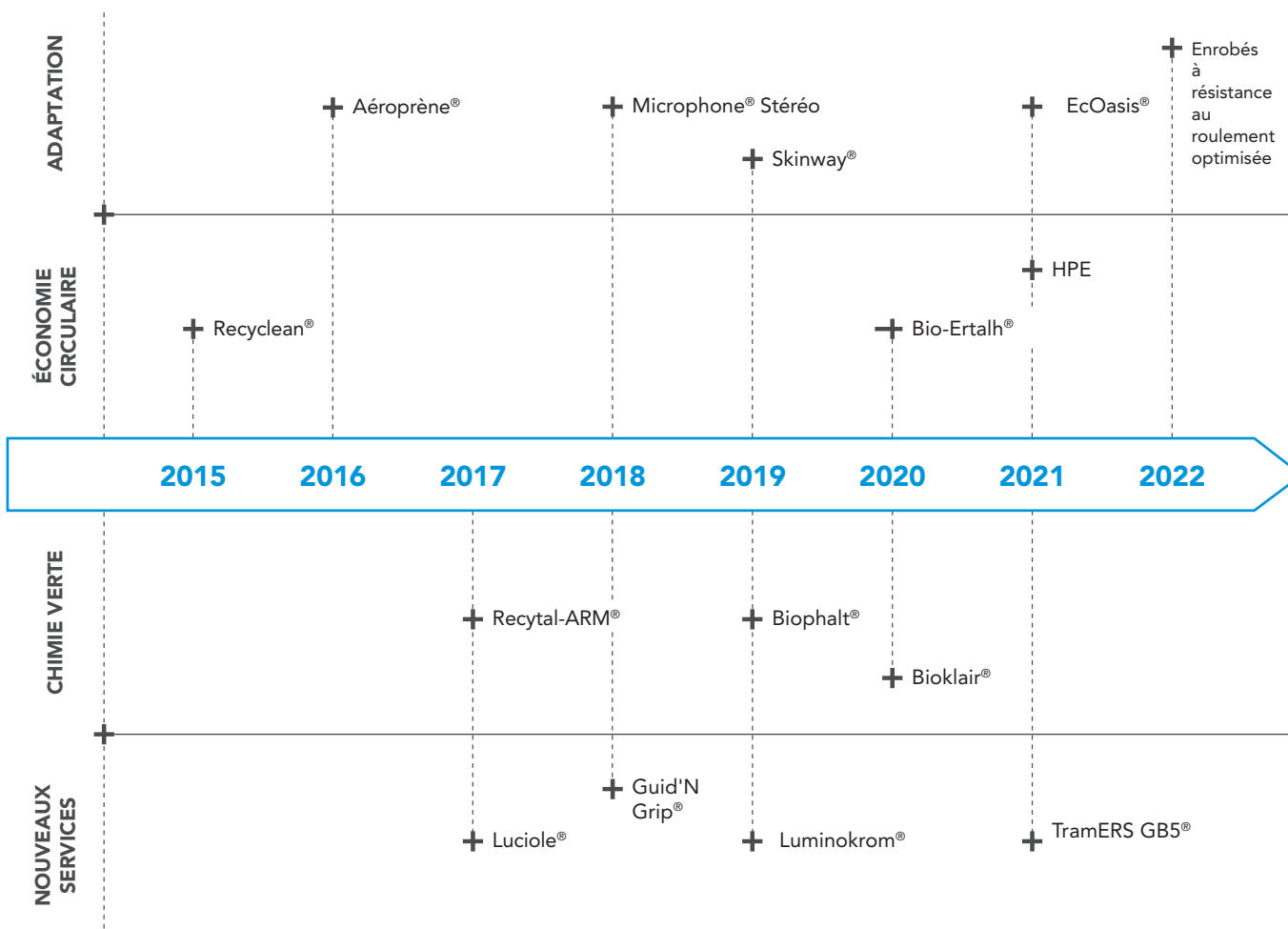
Désormais, Eiffage Route travaille également sur la démontabilité de ses produits afin de réduire l'impact carbone et matière de son offre. Dans le cadre du projet I-Street, Eiffage Route a réalisé un démonstrateur de chaussée urbaine démontable à couche de surface fonctionnalisée sur 180 mètres carrés, à Nantes (Loire-Atlantique). Cette chaussée est constituée de dalles hexagonales bicouches drainantes en béton, à base de granulats naturels locaux et recyclés. Un suivi technique

et scientifique est assuré sur une période d'un an, en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel.

Avantages : la chaussée est facile à démonter, offrant un accès aux réseaux souterrains sans travaux d'entretien et sa structure poreuse laisse les eaux pluviales s'écouler.

Eiffage Route développe de nombreuses innovations, qui ne concernent pas que l'économie circulaire, comme le montre l'infographie ci-dessous. Eiffage Route est fréquemment récompensé lors des appels à projets du Comité Innovation Routes et Rues (CIRR), organisme du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires qui encourage l'innovation routière.

Les solutions bas carbone du Groupe lauréates au Comité Innovation Routes et Rues (CIRR)



Sobriété et efficacité énergétique, énergies renouvelables

Énergies renouvelables : Eiffage réalise une percée remarquable

La stratégie de développement d'Eiffage dans les énergies renouvelables porte pleinement ses fruits : au vu du classement établi par Wiki-solar, Eiffage est monté sur le podium mondial des constructeurs de centrales solaires clés en main supérieures à 5 MWc (Mégawatt-crête). Le Groupe est passé du 5^e au 3^e rang mondial pour l'installation d'énergie solaire et du 6^e au 4^e rang mondial pour les opérations et la maintenance et est devenu le premier constructeur européen.

Cette percée est prometteuse sachant que le contexte est très favorable au plan national comme au plan mondial. L'Irena – Agence internationale des énergies renouvelables – révèle dans son rapport « Global Landscape of Renewable Energy Finance 2023 » que l'investissement mondial dans les technologies de transition énergétique, y compris l'efficacité énergétique, a atteint 1 300 milliards de dollars en 2022, soit un nouveau record qui représente une progression de 50 % par rapport à 2019.

Notre filiale espagnole, Eiffage Energía Sistemas, confirme sa position de concepteur-constructeur majeur d'unités de production d'énergies renouvelables avec l'installation en 2022 de 1,5 GW de puissance nominale en photovoltaïque et de 600 MW en éolien (évitant ainsi l'émission de 15 millions de tonnes de CO₂). Depuis ses débuts, elle a aménagé 98 centrales photovoltaïques, d'une capacité de 3,2 GWc, et 94 fermes éoliennes, d'une capacité de 3,5 GW, et représente plus de 80 % des efforts du Groupe dans le secteur.

Ainsi, en 2022, Eiffage Energía Sistemas :

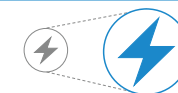
- a livré cinq centrales photovoltaïques à Albacete en Espagne (96 500 MWh). La centrale photovoltaïque Paradise Park livrée en 2019 en Jamaïque est la plus grande des Caraïbes (51,5 MWc) ;
- a participé à plusieurs projets d'énergie renouvelable en Amérique du Sud : Guanchoi au Chili (179 MWc), Fundación en Colombie (136 MWc) et Cledesí au Pérou (122 MWc).

De son côté, Eiffage Énergie Systèmes a construit 200 MWc de panneaux photovoltaïques en France en 2022, soit un cumul de 1100 MWc à fin 2022.

Smulders, filiale d'Eiffage Métal en Belgique et leader européen sur le marché de la fabrication des pièces de transition pour l'éolien offshore, a remporté plusieurs projets en 2022 tels que :

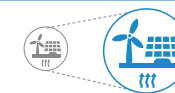
- deux contrats majeurs d'une capacité totale de 1,2 GW au large de l'Allemagne attribués par Ørsted, numéro un mondial de l'éolien offshore ;
- la fabrication des pièces de transition du futur parc éolien offshore He Dreih, d'une capacité de 900 MW, un contrat attribué par l'énergéticien allemand EnBW.

En outre, Eiffage Métal France et Smulders fabriqueront les flotteurs des projets pilotes de parcs éoliens offshore « Les éoliennes flottantes du golfe du Lion », au large de Port Barcarès et de Leucate (Aude) et « Provence Grand Large », au large de Port-Saint-Louis-du-Rhône (Bouches-du-Rhône). Smulders fabriquera également les pièces de transition du parc éolien offshore des îles d'Yeu et de Noirmoutier (Vendée), qui aura une capacité totale de 496 MW et produira en moyenne 1 900 GWh par an à partir de 2025.



L'électricité dominera dans le monde

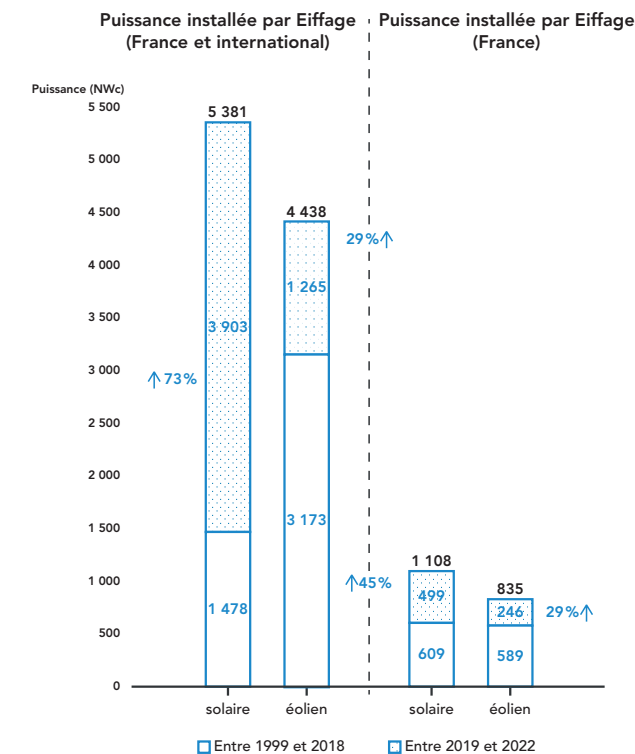
- En 2019 = 21 % de l'énergie finale consommée
- En 2050 = plus de 50 %
- Prédominante dans les secteurs de l'industrie, du bâtiment et des transports



Les énergies renouvelables seront bientôt reines

- En 2030 = 40 % du mix énergétique
- En 2050 = 73 % du mix énergétique

Source : The International Renewable Energy Agency (IRENA) – Mars 2022



Le nouveau marché de l'autoconsommation

En France, la loi d'accélération des énergies renouvelables, votée en février 2023, va permettre un fort développement sur le marché de l'énergie photovoltaïque pour les parkings et les bâtiments. Et ce notamment en matière d'autoconsommation, qui garantit aux clients finaux une autonomie en matière de consommation électrique décarbonée à un coût garanti dans le temps. Les règles prévoient en effet une solarisation de 50 % de la surface de plus de 1 500 m² pour les parkings et de 60 % de la toiture pour les nouveaux bâtiments non résidentiels.

Chantier hors norme chez SKF, à Saint-Cyr-sur-Loire

À Saint-Cyr-sur-Loire, près de Tours (Indre-et-Loire), l'industriel SKF (roulements à billes) a équipé le parking de son site d'ombrières photovoltaïques. L'installation est entrée en service le 15 décembre 2022. Pour ce chantier hors norme, Eiffage Énergie Systèmes a installé 14 rangées de panneaux solaires couvrant 60 % d'un parking de 600 places, ce qui représente 5 700 modules sur une superficie de 12 500 m² pour une puissance de 2,5 MWc. Il s'agit du plus important parc de panneaux photovoltaïques en autoproduction de France, à l'heure actuelle ; l'énergie produite alimentera l'usine à hauteur de 6 % de ses besoins.

Communautés locales d'énergie

Eiffage Energía Sistemas soutient les projets de communautés locales d'énergie en Espagne qui contribuent à créer un système énergétique collaboratif et décentralisé. L'entreprise a livré pour le groupe Cosentino (architecture et design), à Almería (Andalousie) l'une des plus grandes centrales photovoltaïques d'autoconsommation d'Europe, capable de produire 20 MWh par an qui s'ajoutent aux 34 MWh générés par une première installation pour couvrir 40 % de la consommation annuelle de Cosentino.

Eiffage, producteur et fournisseur d'énergie

Au-delà de son expertise comme installateur d'énergies renouvelables pour ses clients, le groupe Eiffage se développe autour de deux nouveaux métiers – producteur et fournisseur d'énergies renouvelables – et souhaite contribuer à la souveraineté énergétique de l'Europe. Pour ce faire, il investit depuis plusieurs années dans des moyens de production, comme des centrales hydroélectriques, des parcs photovoltaïques, ou encore aménage ses réserves foncières à l'image des délaissés autoroutiers et des aires de services d'APRR.

En 2022, Eiffage Concessions et EDF Renouvelables ont ainsi mis en service une centrale solaire à proximité de l'A19 exploitée par APRR à Subligny (Yonne). Composée de 26 000 panneaux photovoltaïques sur 10 ha, cette centrale d'une puissance de 10 MW produira 10,5 GWh par an, l'équivalent de la consommation électrique annuelle moyenne de 4 600 habitants.

Trois nouvelles microcentrales sur l'Albarine (Ain), le Gardon (Gard) et l'Agout (Tarn) sont venues élargir le portefeuille hydroélectrique d'Eiffage Concessions, le portant à quatorze microcentrales en 2022.

Le groupe français Sun'R a intégré le groupe Eiffage et devient sa plateforme de développement des énergies renouvelables. L'acquisition de 75 % de son capital fin 2022 et les synergies attendues avec le reste du Groupe vont permettre à Eiffage de changer de dimension dans ce domaine. Créée en 2007, cette société à mission engagée dans la transition écologique et experte des énergies renouvelables détient via sa filiale Sun'R Power un parc solaire de 100 MWc en exploitation et 700 autres en cours de développement.

Parmi ses autres activités :

- pionnier de l'agrivoltaïsme, Sun'Agri conçoit et met en œuvre des solutions intelligentes d'adaptation de l'agriculture au changement climatique, avec 220 ha protégés ou à l'étude, équivalent à une puissance d'environ 150 MWc ;
- Volterres, fournisseur d'électricité verte en circuit court, livrera près d'un 1 TWh en 2023 sur 15 000 sites professionnels, grâce à un réseau de plus de 40 centrales partenaires ;
- Sun'Hydro est l'entité dédiée à la production hydroélectrique. Elle est en charge de l'exploitation des microcentrales du Groupe – 17 GWh en 2022. En 2023, cette filiale continuera son développement et aura une capacité de production de près de 40 GWh.

Écomobilités

APRR, premier concessionnaire français à équiper ses autoroutes de péages en flux libre

La première autoroute de France exploitée avec un péage totalement dématérialisé est devenue réalité avec la mise en service de l'A79 début novembre 2022 entre Digoïn (Saône-et-Loire) et Sazeret (Allier). Maillon d'un axe transversal stratégique, elle relie la façade atlantique à l'Allemagne, la Suisse et l'Italie.

Le flux libre remplace la traditionnelle barrière de péage par un portique en pleine voie équipé d'un système de lecture automatique du badge ou de la plaque d'immatriculation. En supprimant la séquence freinage, arrêt, redémarrage, il fluidifie la circulation et permet aux clients d'économiser du carburant tout en diminuant leurs émissions de CO₂, en particulier celles des poids lourds. Au-delà de l'atout carbone, le flux libre limite l'emprise foncière de l'autoroute aux seules voies de circulation, et réduit l'artificialisation du sol et la pollution lumineuse grâce à la suppression de la plateforme de péage.

Dans le cadre du réaménagement de l'échangeur autoroutier de Chambéry (Savoie), AREA a installé une entrée sans ticket avec pose d'un portique sur la nouvelle bretelle d'accès à l'autoroute en direction d'Annecy. Ce dispositif inédit, plus fluide et plus écologique, sera étendu à une trentaine de gares et barrières de péage du réseau AREA d'ici 2028. Les travaux commenceront au cours de l'année 2024.

Les nouveaux usages à forte valeur environnementale sur les autoroutes

Les réseaux APRR et AREA deviennent les premiers réseaux autoroutiers de France à avoir équipé 100 % de leurs aires de services en bornes de recharge électrique. Il compte désormais 773 prises de recharge ultra-rapide disponibles pour tous types de véhicules, avec une station tous les 30 kilomètres environ.

En 2022, 35 nouvelles stations ont ouvert, soit un nouveau point de charge tous les quinze jours en moyenne, avec une puissance pouvant atteindre 350 kW pour des recharges ultra rapides. En facilitant l'accès à des points de charge sur



Gare de péage en flux libre sur l'A79, Digoïn (Saône-et-Loire) © Eiffage

l'ensemble du territoire, ces stations nouvelle génération contribuent à la croissance du parc de véhicules électriques.

Par ailleurs, le maillage d'aires de covoiturage se poursuit sur les réseaux APRR et AREA. La multiplication des possibilités de covoiturer sur autoroute contribue à décarboner ce mode de transport souple et rapide, et l'aménagement d'aires de covoiturage s'inscrit dans le plan climat air énergie territorial (PCAET) des collectivités locales. En 2022, ces stratégies convergentes ont permis à APRR et AREA d'ajouter 16 parkings supplémentaires de covoiturage à la centaine déjà existante. Leur conception intègre un revêtement perméable des places de stationnement et un éclairage par des lampadaires solaires. Sur l'A79, 106 places de parking de covoiturage connectées aux réseaux de transports en commun ont été créées sur l'ensemble des aires.

À Grenoble (Isère), la voie réservée aux automobilistes covoitureurs sur l'A480 dans le sens Lyon/Grenoble, mise en service en 2020, a été prolongée sur un kilomètre supplémentaire. Le dispositif innovant M'Covoit-Lignes+, lancé en 2020 pour inciter au covoiturage, convainc de plus en plus de passagers et d'automobilistes. Fonctionnant sur le principe des transports en commun, avec arrêts fixes et horaires, il propose des places dédiées au covoiturage aménagées près des principaux diffuseurs.

Sous l'impulsion de son président-directeur général, Eiffage s'est engagé en 2021 de manière volontariste à rendre ses activités compatibles avec la limitation de l'augmentation moyenne de la température mondiale à 1,5°C, en conformité avec l'Accord de Paris, et a complété cet engagement par l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cette trajectoire, appliquée à tous les métiers, est matérialisée par des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, fixés par rapport à l'année de référence 2019 :

- moins 46 % sur les scopes 1 et 2 d'ici 2030 ;
- moins 30 % sur le scope 3 amont d'ici 2030 ;
- moins 30 % sur le scope 3 aval direct d'ici 2030.

Pour suivre au plus près ces engagements, Eiffage suit la méthode proposée par le GHG Protocol, qui est à l'origine de la création des différents périmètres de calcul carbone : les scopes 1, 2 et 3 :

Les émissions directes de gaz à effet de serre (ou scope 1) sont produites directement par l'entreprise et proviennent des installations fixes ou mobiles situées dans le périmètre organisationnel et contrôlées par l'organisme. Exemples : combustion d'énergie dans des sources fixes et mobiles, consommation des postes industriels, fluides frigorigènes, émissions de procédés, etc.

Les émissions indirectes liées à l'énergie (ou scope 2) sont les émissions indirectes associées à la production d'énergie utilisée pour les activités de l'organisation. À la différence du scope 1, les émissions de gaz à effet de serre ne sont géographiquement pas produites sur le lieu de consommation de l'énergie, mais sur le lieu de sa production (centrales nucléaires, centrales thermiques...). Exemples : émissions liées à l'alimentation des réseaux de chaleur ou à la production d'électricité, consommée par l'organisation.

Les émissions du scope 3 sont toutes les émissions indirectement produites par les activités de l'organisation, non comptabilisées dans les scopes 1 et 2 et liées à la chaîne de valeur complète. Le scope 3 peut donc être « amont » : il s'agit des émissions qui s'arrêtent à la livraison du bâtiment, de l'équipement ou de l'infrastructure. Il peut également être « aval » : ce sont les émissions liées à l'usage, l'entretien, la maintenance et la fin de vie du bâtiment, de l'équipement ou de l'infrastructure. Exemples : achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets dus aux activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de production, etc.



Centrale photovoltaïque Ceclavín, province de Cáceres, Espagne
© Eiffage Energía Sistemas

Mesurer, fiabiliser et vérifier

Eiffage s'est engagé auprès de la Science-based targets initiative (SBTi), association à but non lucratif créée par le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute, le WWF et le CDP. Ceci dans l'objectif de vérifier les méthodes de calculs, les cibles de réduction du Groupe, et d'actualiser sa démarche en fonction des recommandations de la communauté internationale. Eiffage a déposé ces engagements et les calculs associés auprès de la SBTi, avec un horizon de validation à juin 2023.

En 2022, Eiffage a approfondi ses calculs et publie dans les pages suivantes les émissions de tous les scopes sur le périmètre France et international pour l'année de référence 2019, ainsi que leurs évolutions sur les années suivantes.

Les données publiées dans ce rapport sur les scopes 1, 2 et 3 amont ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant, dans le cadre de l'édition de la Déclaration de performance extra-financière du Groupe.

Ces efforts sont concomitants avec un travail conséquent, toujours en cours, de fiabilisation des données d'émissions de CO₂, indispensable pour mesurer et piloter la performance carbone et rendre compte aux parties prenantes des résultats de la stratégie climatique.

2019, année de référence des objectifs de réduction du Groupe

Eiffage a choisi l'année 2019 comme année de référence de ses émissions de carbone. Cette année, qui a précédé les événements liés à la pandémie de Covid-19, est représentative de l'activité du Groupe et des émissions associées. Les émissions complètes des scopes 1, 2, 3 amont et 3 aval ont donc été calculées et publiées dans les précédents rapports climat. Cette démarche a permis de réaliser une cartographie très complète des émissions du Groupe pour tous ses métiers et toute sa chaîne de valeur.

Aussi, il est à noter que :

- en tant qu'industriel, de la route notamment, les scopes 1 et 2 du Groupe sont largement impactés par les émissions liées à la production des matériaux et enrobés ;
- en tant que grand ensemblier de projets de construction, de génie civil, rail, etc., les émissions liées à la fabrication des matériaux achetés pour ces projets dominent largement dans le scope 3 amont. En effet, les achats représentent 89 % du scope 3 amont, principalement portés par le béton, l'acier et le bitume ;

– enfin, en tant qu'acteur des infrastructures linéaires, les émissions liées à leur utilisation sur le long terme constituent la majeure partie du scope 3 aval.

Ces données ont été vérifiées par un organisme tiers indépendant avant leur publication. Il est tout de même à noter que les émissions des scopes 1 et 2, calculées à partir de données essentiellement physiques, présentent un niveau de fiabilité bien meilleur que les chiffres des scopes 3 amont et aval, calculés plus largement sur la base de données financières.

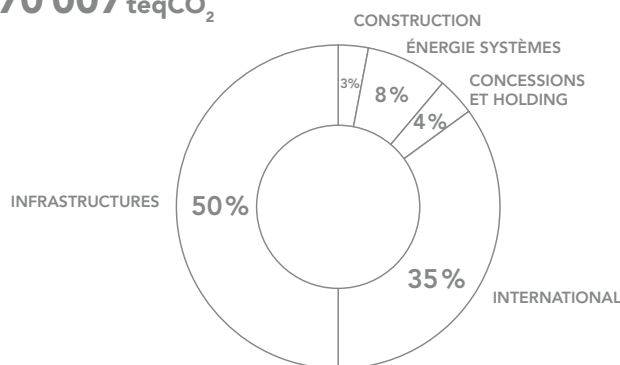
Émissions des scopes 1 et 2*

ANNÉE 2019 - FRANCE ET INTERNATIONAL

665 798 teqCO₂

DONT INTERNATIONAL

170 007 teqCO₂



*Y compris les émissions de l'usine de chaux de Bocahut (Nord)

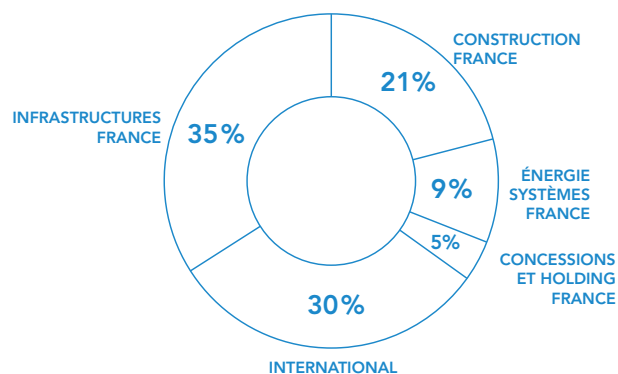
Émissions du scope 3 amont

ANNÉE 2019 - FRANCE ET INTERNATIONAL

4 250 000 teqCO₂

DONT INTERNATIONAL

1 260 000 teqCO₂



Émissions du scope 3 aval

ANNÉE 2019 - FRANCE ET INTERNATIONAL

22 560 000 teqCO₂

DONT INTERNATIONAL

5 420 000 teqCO₂

Suivi de la trajectoire 1,5°C Scopes 1 et 2

Des émissions en baisse en 2022

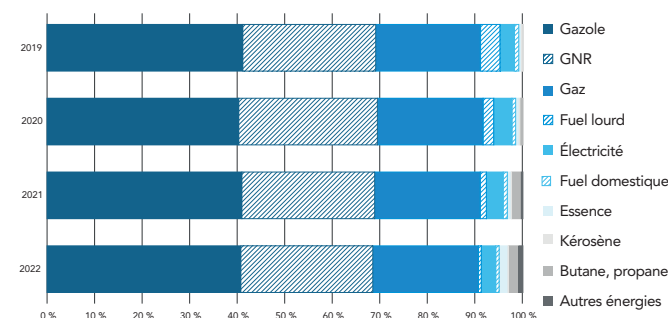
Les données 2022 montrent une nette baisse des émissions par rapport à 2021, malgré un niveau d'émissions particulièrement élevé cette année-là. L'analyse des approvisionnements énergétiques témoigne d'une très forte diminution de la consommation de fuel lourd, largement utilisé auparavant dans les usines du Groupe, au profit du propane, beaucoup moins émetteur, ou de l'électricité. La consommation de gazole non routier est également en diminution au profit des biocarburants ; les consommations de gazole/essence baissent aussi globalement. À noter, cette diminution générale bénéficie certainement du phénomène de hausse des prix, sur le gaz notamment.

Une trajectoire maîtrisée

Pour comparer les émissions carbone du Groupe d'une année sur l'autre, la trajectoire affichée dans l'infographie ci-dessous représente l'évolution des émissions à périmètre constant 2019 (hors prise en compte des cessions/acquisitions depuis).

Les émissions du Groupe sur le périmètre des scopes 1 et 2 diminuent par rapport à 2021, cette diminution atteignant pratiquement les 10 % par rapport à l'année de référence 2019. Bien que le Groupe ne soit pas tout à fait aligné avec la trajectoire 1,5°C, ces résultats sont encourageants. Ils sont le fruit des actions menées depuis plusieurs années à travers les plans d'actions bas carbone, et renforcés en 2022 par les conditions difficiles d'approvisionnement énergétique ainsi que les plans de sobriété mis en place.

Évolution de la répartition des émissions des scopes 1 et 2 liées aux énergies



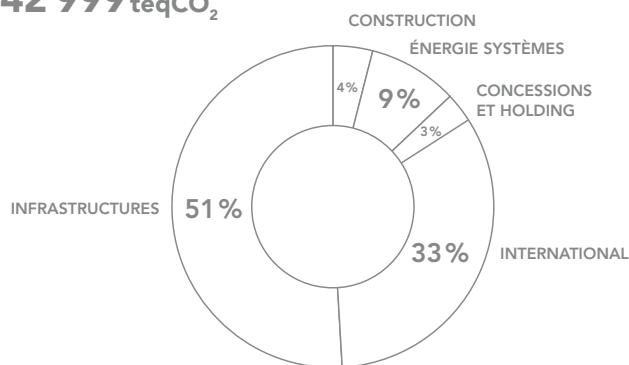
Émissions des scopes 1 et 2*

ANNÉE 2022 – FRANCE ET INTERNATIONAL

728 868 teqCO₂

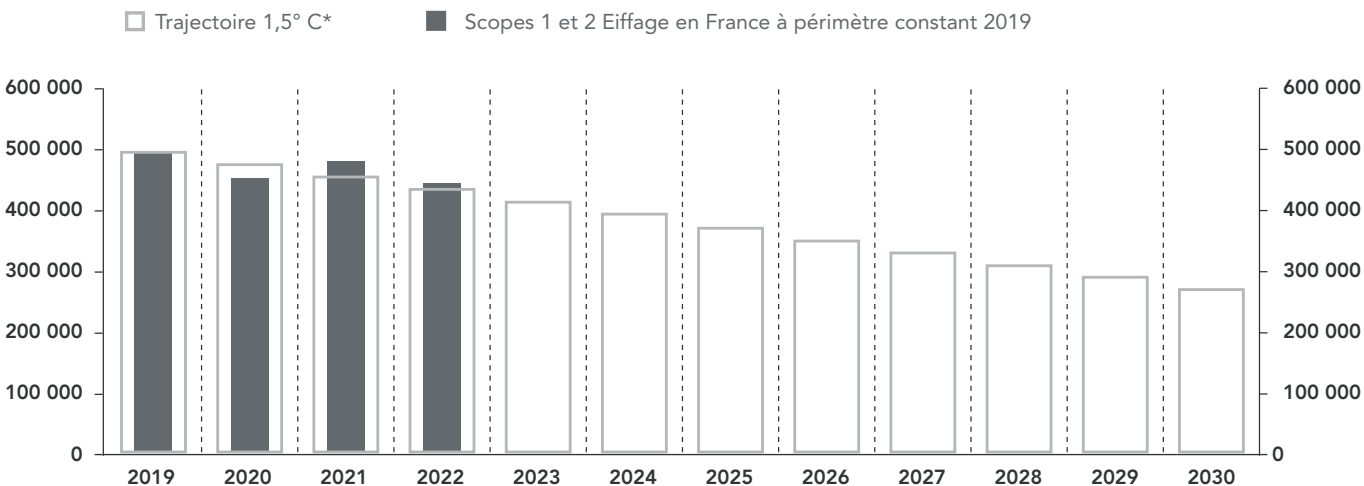
DONT INTERNATIONAL

242 999 teqCO₂



* Y compris les émissions de l'usine de chaux de Bocahut (Nord)

Suivi de la trajectoire 1,5°C Scopes 1 et 2 Eiffage en France (hors impact acquisitions)



* Non corrigée du différentiel de croissance organique par rapport au scénario de référence 2019 à 2,4 % de croissance projetée par an à horizon 2030

Suivi des émissions du scope 3 amont

Le **scope 3 amont** regroupe l'ensemble des émissions indirectes générées en amont de la chaîne de valeur du Groupe. L'étude Eiffage-Quantis poursuivie en 2021 et 2022 a affiné et approfondi les calculs relatifs aux émissions de CO₂ du scope 3 amont d'Eiffage pour l'année 2019, en les étendant à l'international et aux activités de concessions. Ces données ont été auditées à la fois par Quantis et par un organisme tiers indépendant, dans le cadre de l'exercice de la Déclaration de performance extra-financière – permettant de fiabiliser les chiffres, grâce aux retours obtenus.

2019 à 2021 : des résultats prometteurs

L'évolution des émissions du scope 3 amont entre 2019 et 2021 a été marquée par l'arrêt de l'activité dû à la crise

sanitaire mondiale, en 2020. Les émissions ont ainsi chuté avant de repartir à la hausse en 2021, sans reprendre pour autant leur niveau initial d'avant-crise : elles restent inférieures de 6 % par rapport à 2019, l'année de référence, avec prise en compte de la croissance organique. Signe encourageant de la bonne direction que prend le Groupe, la tendance doit maintenant se confirmer et le suivi de l'évolution des émissions en 2022 sera important.

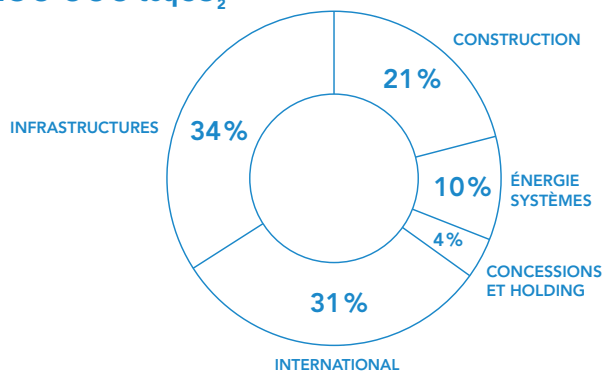
La répartition par poste d'émissions, quant à elle, reste sensiblement la même entre 2019 et 2021, avec comme poste le plus émetteur, les achats de biens et services par le Groupe. La direction des achats mène donc des actions de sensibilisation et de réduction avec les fournisseurs, les prestataires mais aussi les clients du Groupe afin de décarboner leurs activités et leurs produits.

Calcul des émissions du scope 3 amont à l'international

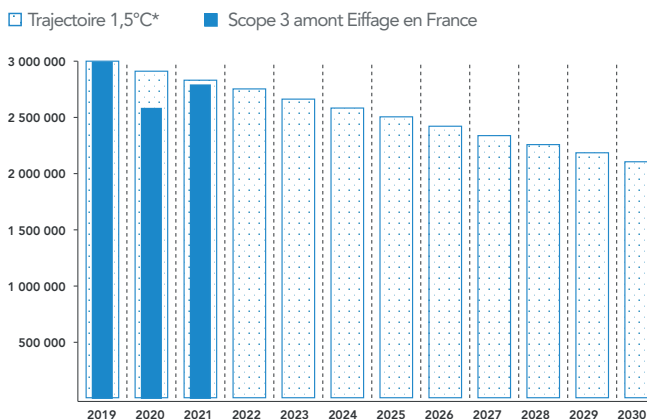
Les émissions du scope 3 amont du Groupe, sur le périmètre France et international, sont estimées à 4 060 000 teqCO₂ en 2021. Les émissions générées à l'international ont été principalement calculées à partir des chiffres d'affaires, en se calquant sur le modèle des branches françaises pour tenir compte de la relation métier-émission ; en effet, certaines activités génèrent plus d'émissions que d'autres. Afin d'obtenir des données plus précises et affiner ces estimations, un travail de fiabilisation à l'international est en cours.

Émissions du scope 3 amont ANNÉE 2021 – FRANCE ET INTERNATIONAL

4 060 000 teqCO₂
DONT INTERNATIONAL
1 260 000 teqCO₂

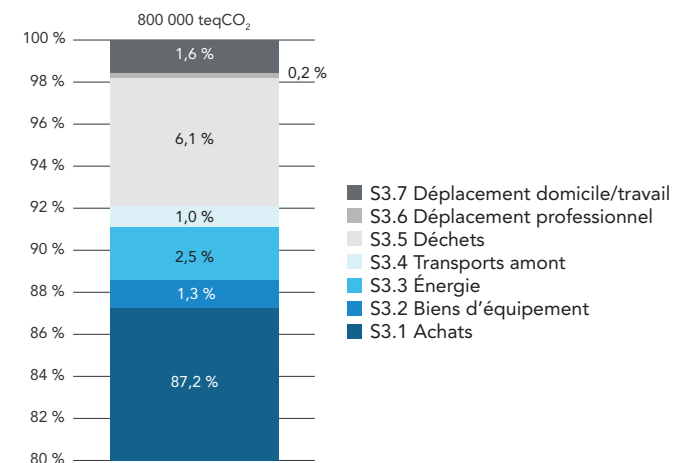


Suivi des émissions du scope 3 amont d'Eiffage en France à périmètre variable (y compris acquisitions)



* Non corrigée du différentiel de croissance par rapport au scénario de référence 2019 à 2,4 % de croissance projetée par an à horizon 2030

Répartition par poste d'émissions du scope 3 amont Eiffage en France en 2021 (échelle de 80 % à 100 %)



Calcul du scope 3 aval, rappel méthodologique

Avec le calcul des deux versants du scope 3 sur le périmètre France et international, le groupe Eiffage appréhende l'intégralité de l'empreinte carbone de ses métiers.

Le scope 3 aval représentait 85 % du total des émissions de CO₂ du Groupe en 2019. Cette part prépondérante s'explique par le fait que les émissions du scope 3 aval représentent l'usage pendant plusieurs années (15 à 50 ans) des projets livrés.

Comme évoqué plus haut (voir page 33), le scope 3 aval est lui-même décomposé entre scope 3 « aval direct » et « aval indirect » :

- **le scope 3 aval direct** regroupe les émissions directement générées par les ouvrages ou produits vendus, durant toute leur durée de vie. Par exemple, les émissions dues à l'énergie consommée par l'utilisation d'une chaudière. Cette part représente le principal levier d'action d'Eiffage sur son scope 3 aval ;
- **le scope 3 aval indirect** regroupe les émissions générées indirectement par les ouvrages ou produits vendus, durant toute leur durée de vie. Par exemple, les émissions générées par les véhicules qui utilisent les infrastructures routières livrées. Eiffage a peu de marge de manœuvre sur ce versant du scope 3 aval.

Bien que chaque branche d'Eiffage ait un impact différent lié à la nature de ses métiers et la durée de vie des ouvrages produits, cela met en évidence la nécessité stratégique d'impliquer la chaîne de valeur dans l'effort de décarbonation des activités et du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans le cadre de ses engagements auprès de la SBTi, Eiffage a décidé d'étendre l'objectif de réduction d'émissions de CO₂ de 30 % du scope 3 amont à son scope 3 aval direct d'ici 2030. En effet, la méthodologie telle que validée par la SBTi ne prend pas en compte les émissions indirectes du

scope 3 aval, considérant que les entreprises ne disposent pas ou peu de leviers d'action pour réduire ces émissions.

Les émissions du scope 3 aval direct sont issues essentiellement de la branche Énergie Systèmes, déjà engagée au titre de son plan stratégique bas carbone 2021-2025 à développer des offres bas carbone en lien avec ses fournisseurs d'équipements et de process énergétiques. Les économies d'énergie et d'émissions de CO₂ permises en amont par un choix vertueux se répercutent favorablement sur la sobriété des consommations en aval pendant la durée de vie du bâtiment ou de l'équipement.

Dans le tableau ci-dessous, les éléments grisés représentent les catégories prépondérantes dans le poids du scope 3 aval dans sa totalité.

	ÉMISSIONS DIRECTES	ÉMISSIONS INDIRECTES
Construction	Négligeables	Consommations des bâtiments par les usagers
Infrastructures	Considérées comme négligeables (éclairage, désenfumage, etc.)	Consommations des voitures, poids lourds et trains circulants
Énergie Systèmes	Consommations liées à l'installation d'équipements énergétiques	Négligeables
Concessions	Consommations reportées en scopes 1 et 2 majoritairement	Trafic des véhicules, avions, trains et événements

Scope 3 aval direct 2019

3 100 000 teqCO₂
DONT INTERNATIONAL
750 000 teqCO₂

Scope 3 aval indirect 2019

19 460 000 teqCO₂
DONT INTERNATIONAL
4 670 000 teqCO₂

Glossaire

ACV pour « Analyse de cycle de vie » : méthode d'évaluation visant à quantifier les impacts environnementaux d'un produit ou d'un service.

BBCA pour « Bâtiment bas carbone » : le label BBCA a pour fonction la valorisation des bâtiments dont l'empreinte carbone est exemplaire.

Capex pour « Capital Expenditure » : ce terme regroupe toutes les dépenses d'une société qui se rattachent à ses investissements matériels. Il englobe le coût principal de ces investissements, les frais de démarrage ou d'adaptation à la production.

Comité Innovation Routes et Rues (CIRR) : comité mis en place en 2007 par la direction des Infrastructures de transport du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires pour encourager l'innovation routière.

CSRD pour « Corporate Sustainability Reporting Directive » : cette nouvelle directive européenne modifie la réglementation relative au reporting extra-financier des entreprises de l'Union européenne en renforçant la place des enjeux de développement durable dans la stratégie, la gouvernance et la gestion des risques des entreprises.

CS3D pour « Corporate Sustainability Due Diligence Directive » : cette nouvelle directive européenne vise à encadrer le devoir de vigilance des entreprises tant sur le plan social qu'environnemental.

EFRAG pour « European Financial Reporting Advisory Group » : association internationale sans but lucratif qui représente l'Union européenne dans l'élaboration des normes comptables internationales (IFRS) et élabore le standard de reporting sur le climat pour les entreprises dans le cadre de la future directive CSRD.

FNTF pour « Fédération nationale des travaux publics » : organisation professionnelle dédiée au développement de la profession et qui rassemble 8 000 entreprises de travaux.

GIEC pour « Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ».

IPBES pour « Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ».

LOM pour « Loi d'orientation des mobilités » mise en place en décembre 2019.

OCDE pour « Organisation de coopération et de développement économiques ».

OFB pour « Office français de la biodiversité ».

OIT pour « Organisation internationale du travail ».

Opex pour « Operating Expenses » : ce sont les dépenses d'exploitation, c'est-à-dire les charges supportées par une entreprise pour les besoins de son activité.

PPA Greenfield pour « Power Purchase Agreement Greenfield » : contrat d'achat direct d'électricité renouvelable de longue durée.

RE 2020 : réglementation environnementale pour les bâtiments neufs entrée en vigueur en 2021, et prévue par la loi « Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique » (ELAN).

REP PMCB pour « Responsabilité élargie des producteurs » concernant les « Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment » : la REP PMCB a été créée par la loi AGEC et impose que, à partir de janvier 2022, les déchets issus des PMCB soient repris sans frais lorsqu'ils font l'objet d'une collecte séparée, cela afin d'en assurer la traçabilité.

RGPD pour « Règlement général sur la protection des données » : le RGPD encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne.

RSE pour « Responsabilité sociétale des entreprises ».

SBTi pour « Science-based targets initiative » : la SBTi accompagne les entreprises qui souhaitent mettre en adéquation leurs objectifs de réduction des gaz à effet de serre avec les données de la science climatique.

Sekoya : club bas carbone créé en 2019 initialement par Eiffage et Impulse Partners, et rejoint par des acteurs de la construction, afin de promouvoir les solutions bas carbone dans l'acte de construire.

TCFD pour « Task Force on Climate-related Financial Disclosures » : groupe de travail, créé en 2015 dans la foulée de la COP 21, afin d'établir un référentiel de reporting des risques financiers liés au climat et permettre aux investisseurs d'en tenir compte dans leurs décisions.

Direction :

Eiffage – Direction du développement durable
et de l'innovation transverse (DDDIT)

Conception et réalisation :

les réCréatives

Infographies :

Joëlle Ducouret
Eiffage – DDDIT

Crédits photo :

Eiffage/Hugo Hébrard
Sun'Agri
Eiffage/Bertrand Noël
Eiffage/Seignette et Lafontan
Eiffage/Gaël Arnaud
Erolf production
Soho architecture
Eiffage/Alban Gilbert
Eiffage/Joël Damase
APRR
Eiffage
Eiffage Energía Sistemas

Imprimeur :

DejaLink, imprimé en France sur papier recyclé

Parution :


Avril 2023

**Eiffage**

Campus Pierre-Berger

3-7, place de l'Europe

78140 Vélizy-Villacoublay



T +33 (0)1 34 65 89 89

www.eiffage.com

